



ASSEMBLEA DI
CORSICA

RESUCONTU IN EXTENSO 2024 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2024



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**2^{da} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
26 è 27 di SETTEMBRE di u 2024**

**2^{ème} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
26 et 27 SEPTEMBRE 2024**

2^{da} GHJURNATA / 2^{ème} JOURNÉE



2^{da} SESSIONE URDINARIA DI U 2024
26 È 27 DI SETTEMBRE DI U 2024
 2^{ème} SESSION ORDINAIRE DE 2024
 26 ET 27 SEPTEMBRE 2024

SUNTA di u VENERI u 27 di SETTEMBRE di u 2024
SOMMAIRE DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024

| | |
|---|----|
| Reprise de la séance à 11h04 | |
| <u>SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ</u> | |
| Raportu n^u 222 : Cunvinzioni pà a gistioni di u rivinutu di sulidarità attiva (RSA) cunclusa trà i Casci di l'allucazioni famigliali di Cismonte è di Pumonti è a Cullittività di Corsica | |
| Rapport n° 222 : Convention de gestion du Revenu de Solidarité Active (RSA) conclue entre les Caisses d'Allocations Familiales de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud et la Collectivité de Corse | |
| Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI , Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé | 9 |
| Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, par M. Joseph SAVELLI | 11 |
| Prise de paroles : | |
| Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI | 11 |
| Mme Muriel FAGNI | 12 |
| En réponse Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive | 13 |
| VOTE RAPPORT | 13 |

| | |
|---|----|
| Raportu n° 230 : Cunvenzione rilative à u finanziamentu di i dispositivi di l'alloghju d'urgenza per l'annu 2024 | |
| Rapport n° 230 : Conventions relatives au financement des dispositifs d'hébergement d'urgence pour l'année 2024 | |
| Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI , Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé | 13 |
| Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, par M. Joseph SAVELLI | 14 |
| Prise de paroles : | |
| Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI | 15 |
| En réponse Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive | 15 |
| VOTE RAPPORT | 15 |
| Raportu n° 232 : Cuntribuzioni finanziaria di a Cullettività di Corsica à u dispositivu di mediazioni famigliali 2024 | |
| Rapport n° 232 : Participation financière de la Collectivité de Corse au dispositif de médiation familiale 2024 | |
| Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI , Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé | 16 |
| Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, par M. Joseph SAVELLI | 16 |
| RAPPORT VOTE | |
| Raportu n° 224 : Dumanda di mudificazione legislativa in quantu à a cumpusizione di u cunsigliu di famiglia di i pupilli di u Statu in Corsica | |
| Rapport n° 224 : Demande de modification législative relative à la composition du conseil de famille des pupilles de l'État en Corse | |
| Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI , Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé | 17 |
| Avis de la Commission des Compétences Législatives et Réglementaire et pour l'Évolution Statutaire de la Corse (rapport n° 2024/O2/01) par Mme Françoise CAMPANA, <i>rapporteure</i> | 18 |
| M. Bianca FAZI, Présentation de l'amendement n° 1 du Conseil exécutif | 19 |

| | |
|--|----|
| Mme la Présidente MAUPERTUIS | 19 |
| VOTE REPORTE | 19 |
| <u>BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ</u> | |
| Raportu n° 242 : Raportu d'infurmazione : Un passu à via di u trasferimentu di a tutela di a Camera di u Cummerciu è di l'Industria di Corsica da u Statu à a Cullettività di Corsica : a creazione di un sindicatu mistu apertu (SMO) aerupurtuariu è di un sindicatu mistu apertu purtuariu | |
| Rapport n° 242 : Rapport d'information : Une étape vers le transfert de la tutelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse de l'État vers la Collectivité de Corse : la création d'un syndicat mixte ouvert (SMO) aéroportuaire et d'un syndicat mixte ouvert portuaire Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI , Président du Conseil exécutif de Corse | 21 |
| Lecture du rapport conjoint de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/O2/001) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i> | 33 |
| <i>Prises de paroles :</i> | |
| Mme Christelle COMBETTE | 37 |
| La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS point d'ordre | 40 |
| M. Paul-Félix BENEDETTI | 40 |
| M. Jean-Christophe ANGELINI | 43 |
| Mme Valérie BOZZI | 47 |
| M. Pierre GHIONGA | 48 |
| Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA | 49 |
| M. Louis POZZO DI BORGIO | 50 |
| M. Paul-Félix BENEDETTI | 55 |
| Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS | 55 |
| En réponse, M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse | 55 |
| PRISE D'ACTE | 63 |

| | |
|---|----|
| Raportu n° 224 : Dumanda di mudificazione legislativa in quantu à a cumposizione di u cunsigliu di famiglia di i pupilli di u Statu in Corsica | |
| Rapport n° 224 : Demande de modification législative relative à la composition du conseil de famille des pupilles de l'État en Corse | |
| Présentation de l'amendement n° 1 sur le rapport n° 224 par Mme Bianca FAZI , conseillère exécutive | 64 |
| <i>Prise(s) de paroles :</i> M. Pierre GHIONGA | 65 |
| VOTE amendement | 65 |
| VOTE RAPPORT | 65 |
| Suspension de la séance à 13h30 / Reprise de la séance à 16h06 | |
| <u>RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES</u> | |
| Raportu n° 235 : Mudifica transitoria per l'annu 2024 di l'orientazione direttrice di gestione di l'avanzamenti è di e prumuzione | |
| Rapport n° 235 : Modification transitoire pour l'année 2024 des lignes directrices de gestion avancements et promotions | |
| Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI , Président du Conseil exécutif | 67 |
| Mme la Présidente MAUPERTUIS | 69 |
| M. le Président SIMEONI | 69 |
| Vote urgence | 70 |
| Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, par M. Joseph SAVELLI | 70 |
| PRISE D'ACTE | 70 |
| Raportu n° 236 : Definizione di i raziò d'avanzamentu di gradu à a Cullettività di Corsica per l'annu 2024 | |
| Rapport n° 236 : Détermination des ratios d'avancement de grade au sein de la Collectivité de Corse pour l'année 2024 | |
| Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI , Président du conseil exécutif | 71 |

| | |
|--|----|
| Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, par M. Joseph SAVELLI | 73 |
| VOTE rapport | 73 |
| M. Paul-Félix BENEDETTI, explications de vote | 74 |
| Raportu n° 237 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica | |
| Rapport n° 237 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse | |
| Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI , Président du conseil exécutif | 74 |
| Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/O2/028) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i> | 76 |
| Prise(s) de parole : | |
| Mme Chantal PEDINIELLI | 77 |
| M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux interventions | 78 |
| VOTE rapport | 79 |
| M. le Président Gilles SIMEONI | 79 |
| Suspension de la séance à 16h44 / Reprise de la séance à 17h35 | |
| <u>MUZIONE</u> / <u>MOTIONS</u> | |
| Motion N° 2024/O2/018 déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien et solidarité envers la Kanaky / Nouvelle-Calédonie | |
| Présentation de la motion par M. Romain COLONNA | 81 |
| Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS s'associe à la motion | 83 |
| M. le Président Gilles SIMEONI, Avis Conseil exécutif | 83 |
| Mme Véronique PIETRI, au nom du groupe « Core in Fronte » s'associe à la motion | 83 |
| VOTE MOTION | 83 |

| | |
|---|----|
| M. Jean Christophe ANGELINI, au nom du groupe « Avanzemu » s'associe à la motion | 84 |
| Motion N° 2024/O1/004 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA : Demande d'inscription de la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser | |
| M. Jean BIANCUCCI demande le report de la motion | 84 |
| Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA, avis report motion | 84 |
| Examen motion REPORTE | 84 |
| M. le Président Gilles SIMEONI | 85 |
| Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS | 85 |
| ERRATUM RAPPORT n° 235 : Mudifica transitoria per l'annu 2024 di l'orientazione direttrice di gestione di l'avanzamenti è di e prumuzione / Modification transitoire pour l'année 2024 des lignes directrices de gestion avancements et promotions | |
| Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS | 87 |
| VOTE modifications | 87 |
| PRISE ACTE RAPPORT modifié | 87 |
| Suspension de la séance à 17h54 / Reprise de la séance à 18h01 | |
| RÉSOLUTION DU CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE ET DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE demandant solennellement au Président de la République de saisir au plus tôt le Parlement du projet de révision constitutionnelle relative à la Corse | |
| Le Président Gilles SIMEONI, de la résolution | 89 |
| <u>Prise(s) de parole :</u> Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA | 91 |
| VOTE RESOLUTION | 92 |
| La séance est levée à 18h10. | |

La séance est reprise à 11H05 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avenu da principià per un antru cartulare, quellu di a Camara di cummerciu, u trasferimentu di a Camara di cummerciu serà presentatu ùn pò più tardi, è dunque, in aspittendu, ghjè megliu di passà l'altri raport.

E dunque ghjè Bianca Fazi, a cunsigliere in carica di u suciale, è di e finanze chì ci hà da presentà i so cartulari.

Ghjè u 222, 24, 30 è 32. Dunque ci n'hè qualchì unu.

À ringrazià vi.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 222 : Cunvinzioni pà a gistioni di u rivinutu di sulidarità attiva (RSA) cunclusa trà i Casci di l'alluazioni famigliali di Cismonte è di Pumonti è a Cullittività di Corsica

Rapport n° 222 : Convention de gestion du Revenu de Solidarité Active (RSA) conclue entre les Caisses d'Allocations Familiales de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud et la Collectivité de Corse

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Donc, 3 rapports que je vous présente en Assemblée et qui auraient pu effectivement passer en CPD, mais je voulais avoir un petit focus sur l'action de la Collectivité en matière de social. On entend beaucoup parler de précarité dans notre île, on entend beaucoup dire qu'on ne fait pas assez. C'est vrai, certainement, mais nous essayons de faire de plus en plus, donc vous faire un petit résumé.

Donc les 3 rapports que je vous présente concernent notre politique sociale en direction des plus précaires et notamment l'accompagnement des familles en situation de grande fragilité, ce qui démontre notre engagement à construire une société solidaire, protectrice et inclusive.

Depuis 2018, création de la Collectivité de Corse, chef de file de l'action sociale, ça a entraîné un changement d'échelle majeure impactant le niveau et l'intensité de l'intervention de nos services sociaux.

Notre projet d'action sociale a permis de nous inscrire dans une démarche de modernisation d'action publique et de mettre en œuvre une politique globale et équitable favorisant les projets innovants au cœur des territoires.

Je vous rappelle que notre budget au niveau du social est passé de 200 M€ en 2018 à plus de 220 M€ 2023.

Cette approche permettant la concertation et la proximité avec nos usagers au cœur de notre méthode nous a permis d'engager de nouvelles dynamiques avec nos partenaires.

Trois rapports qui illustrent notre logique d'intervention et des moyens qui sont mobilisés pour permettre aux plus fragiles de sortir cette précarité. Donc,

l'un concerne l'insertion durable, l'accès au droit et à la santé, le soutien à l'urgence sociale pour un accompagnement vers le logement et l'accompagnement des familles en difficulté.

Le rapport 222 concerne le revenu de solidarité active, une convention de gestion du RSA avec la CAF pour 3 ans. Cela me donne l'occasion de revenir sur notre politique d'insertion. Vous avez voté le plan territorial d'insertion au printemps dernier.

En février 2024, en Corse, le RSA a été versé à 5 646 foyers. Nous notons une baisse du nombre de bénéficiaires de RSA. Le budget annuel de la Collectivité de Corse pour le RSA est de 36,240 M€, soit plus de 1/5^{ème} des dépenses des politiques sociales et de santé de notre Collectivité.

Depuis avril 2024, j'ai eu l'occasion de présenter plusieurs rapports qui s'inscrivent dans le cadre de notre politique d'insertion. En avril, le PTI des bénéficiaires du revenu de solidarité active s'appuie sur des logiques partenariales et territoriales, j'insiste sur territoriales, notre volonté étant de travailler au plus près des territoires et avec les intercos, quand elles le veulent bien, et donne la priorité à l'accompagnement global des publics pour un retour à l'insertion durable.

En mai, lors de la CPD, le financement de l'aide aux postes d'insertion a été de 184 postes dédiés au public bénéficiaire au sein de chantiers d'insertion, soit plus de 1,2 M€ mobilisés.

En juin, je vous ai présenté le rapport qui concerne la contractualisation avec les structures de l'insertion de l'activité économique, porteuse de chantiers d'insertion à destination des publics les plus éloignés de l'emploi, soit pour plus de 6 M€ pour la période 2024-2026.

En termes d'évaluation sur les 3 dernières années, l'analyse des sorties des parcours en IAE fait ressortir un taux de sortie dynamique CDI, CDD ou contrat d'intérim de plus de 6 mois de plus de 45 %, mais pour laquelle on parle de l'emploi durable et supérieur à la moyenne nationale, soit 24 % contre 17 % en territoire national.

En complément, nous développons également une stratégie pour lutter contre le non-recours en lien avec les communes. Je rappelle que nous avons mis en place ce portail « Sulidarità » pour permettre un meilleur accès au droit. J'en profite pour saluer l'initiative du maire de Bastia qui s'est inscrit dans un territoire 0 non-recours qu'il a mené sur les quartiers sud de la ville et qui s'inscrit sur une logique de repérage des publics les plus défavorisés.

Il est donc proposé à votre Assemblée d'approuver la convention relative à la gestion du revenu de solidarité active à conclure avec les CAF de Corse et d'autoriser le président du Conseil exécutif à signer cette convention.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a un avis de la commission des finances et de la fiscalité.

M. Joseph SAVELLI

Un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui souhaite intervenir sur cette convention de gestion du RSA ?

Cathy Cognetti, vous avez la parole.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

On est là sur un renouvellement de la convention de 2021 pour 3 ans. On sait que le RSA, c'est 36 M€ par an pour la CdC et 5 646 bénéficiaires, un chiffre quand même qui est en baisse chaque année.

Bien sûr, c'est une priorité d'aider ces publics fragiles et de faciliter l'insertion de ces publics. C'est bien que la Collectivité de Corse travaille sur ce type de rapport.

À la lecture du rapport, on voit que la CdC, au titre de sa compétence départementale, gère la masse globale qui lui vient de l'État, mais ce sont les CAF ou les MSA qui versent aux allocataires. La CdC garde globalement la main, mais l'intérêt de conventionner avec les CAF est dans un premier temps d'accéder à l'instruction des dossiers, et deuxièmement d'avoir la lisibilité sur les fraudes ou les cumuls d'aides qui pourraient avoir lieu.

Je m'étonne simplement qu'on ne conventionne pas dans les mêmes conditions avec la MSA qui est habilitée à traiter les demandes de RSA émanant des adhérents issus du monde agricole, à moins que celle-ci soit prévue ou qu'elle existe déjà, ou si elle est actuellement en vigueur.

A-t-on la répartition entre la CAF et la MSA sur les 5 646 dossiers ?

Je sais que c'est une question de commission mais ce rapport étonnamment, n'était pas inscrit à notre commission des affaires sociales la semaine dernière, c'est pour ça que ça me conduit à vous interroger.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère. Muriel Fagni.

Mme Muriel FAGNI

Merci, Madame la Présidente.

Oui effectivement, le dossier était inscrit pour passer en commission permanente, c'est pour ça qu'on ne l'a pas examiné dans notre commission.

Simplement pour dire, effectivement que c'est un renouvellement qui est important. En avril nous avons approuvé le PTI (plan territorial d'insertion) qui est vraiment un document stratégique et qui est essentiel. Nous avons travaillé avec toutes mes collègues qui font partie de l'équipe pluridisciplinaire du RSA sur tout le territoire. Nous y avons travaillé, ça a été très participatif. On a déjà pris la parole en avril sur ce sujet, mais je voulais encore souligner une nouvelle fois que c'est vraiment une réelle co-construction qui se passe entre tous les acteurs aussi bien de la CAF, la CdC, les services évidemment, qui sont parties prenantes et très investis.

Donc, il était bon de le resouligner encore aujourd'hui avec cette convention et toutes les conventions qui sont passées en CP mercredi et que nous allons encore voir tout à l'heure.

Cette action, et vous l'avez souligné Madame la Conseillère exécutive, on fait tout ça pour harmoniser déjà les bonnes pratiques avec tous les services et toujours dans un souci de faire plus pour ceux qui sont en situation de vulnérabilité.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Qui d'autre souhaite intervenir ? Non, personne. Donc, je vous redonne la parole, Madame la conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi.

Pour répondre à Cathy concernant la MSA, il y a environ 10 % de dossiers et la convention arrive à son terme, mais en fait on se rend compte qu'il y a très peu de bénéficiaires qui sont sur la MSA.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, donc nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Je répète, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Merci. Madame la Conseillère, je vous invite à présenter le rapport suivant.

Raportu n° 230 : Cunvenzione relative à u finanziamentu di i dispositivi di l'alloghju d'urgenza per l'annu 2024

Rapport n° 230 : Conventions relatives au financement des dispositifs d'hébergement d'urgence pour l'année 2024

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Ce rapport concerne l'urgence sociale, une illustration qui est très concrète de notre rôle en direction des grands précaires, des associations qui les accompagnent au quotidien. Il concerne le financement de l'accueil d'urgence qui est une solution d'hébergement temporaire.

Je tiens à vous rappeler que c'est avant tout une compétence de l'État. Mais nous avons décidé depuis 2017 de nous en charger également. Les associations nous ont indiqué une augmentation des besoins constatés. Ces crédits sont donc en augmentation.

Compte tenu du marché locatif en tension et du manque de logement social dans l'extrême-sud notamment et sur Porto-Vecchio particulièrement, les

associations nous font part de leurs difficultés pour trouver des solutions pérennes pour ces ménages très fragiles.

La Collectivité de Corse est sollicitée par 3 structures associatives qui sont « A fratellanza » à Bastia, « L'Alba croix rouge » à Aiacciu, la FALEP à Aiacciu et Portivechju, pour soutenir l'accueil d'urgence des grands précaires.

En 2023, nous avons financé ces structures à hauteur de 200 000 €. J'avais déjà eu l'occasion de passer certains de ces rapports. Ça concerne également des nuitées en hôtel, des locations d'appartements, ou un hébergement sur les foyers.

La répartition suivante est proposée à votre Assemblée pour l'année 2024, soit plus de 214 000 € pour répondre à cet enjeu de prise en charge indispensable.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ci hè un avisu di a cummissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

Oui, un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller.

Quale hè chì vole intervene nant'à issu suggettu ? Y a-t-il des interventions sur ce sujet ?

Cathy Cognetti, bien sûr, je vous en prie.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

C'est dans un autre domaine. Je voulais remercier la présidente pour la mise en place de la ciucciarella, parce qu'on n'en parle pas. On en a beaucoup parlé, c'est passé récemment dans la presse et vraiment les gens sont contents. C'était quelque chose à mettre en évidence, comme c'était un rapport qui pouvait se rattacher à cette mise en place.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Évidemment, on s'associe à ces félicitations.

Bien, s'il n'y a pas d'autres interventions, je repasse la parole à la conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Rien de plus. Merci Cathy, effectivement, c'était attendu depuis très longtemps, ça durait depuis plus de 20 ans environ. Et là, il y a de nouveaux locaux qui sont de beaux locaux, donc les enfants sont bien mieux pris en charge et j'espère que les équipes également pourront trouver une meilleure place.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Aghju da mette à u votu stu raportu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ?
Quale hè chì vote à prò ?

U raportu hè ADUTTATU à l'unanimità.

À ringrazià vi.

Mi girgu versu voi, Cunsigliera esecutiva, vulete passà chì raportu ? U

Raportu n° 232 : Cuntribuzioni finanziaria di a Cullettività di Corsica à u dispositivu di mediazioni famigiali 2024

Rapport n° 232 : Participation financière de la Collectivité de Corse au dispositif de médiation familiale 2024

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Notre politique sociale repose beaucoup sur une logique de prévention et de réduction des inégalités sociales. C'est pourquoi, dans le domaine de la protection de l'enfance, nous avons choisi de contribuer au développement de la médiation familiale. C'est un outil efficace de prévention et de gestion des conflits familiaux qui peut préserver le bien-être des enfants dans leur environnement familial. Cette action s'inscrit dans une logique d'accompagnement à la parentalité dont les besoins dans ce domaine s'intensifient.

Pour l'année 2024, 3 associations du Cismonte sollicitent des montants plus élevés. Une nouvelle convention-cadre est prévue pour la période 2025-2027, ainsi que la mise en place d'un seul comité des financeurs pour la Corse. Il sera ainsi possible d'harmoniser les financements de chaque contributeur et de mettre en place un référentiel d'évaluation, notamment pour avoir une meilleure lisibilité de l'activité de chaque structure.

Ce travail sera mené avec les associations concernées et l'ensemble des partenaires susceptibles de financer la médiation familiale.

Il est donc proposé à votre Assemblée de maintenir le niveau de financement à la hauteur de 38 650 € comme en 2023.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ci hè un avisu di a cummissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

Sempre listessu. Avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole intervene nant'à issu suggettu ? Nimu.

Ripassu a parolla à a cunsigliera esecutiva. Pas d'intervention de la conseillère exécutive.

Je soumets au vote le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous passons au dernier rapport concernant le social et la santé.

Vous avez la parole, Madame la Conseillère exécutive.

Raportu n^u 224 : Dumanda di mudificazione legislativa in quantu à a cumpusizione di u cunsigliu di famiglia di i pupilli di u Statu in Corsica
Rapport n° 224 : Demande de modification législative relative à la composition du conseil de famille des pupilles de l'État en Corse

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi.

C'est donc le 224. C'est une demande de modification législative, c'est pour cela qu'on le passe en Assemblée, relative à la composition du conseil de famille.

Cari cunsiglieri, vous le savez, le conseil de famille est une instance délibérative qui a la charge des pupilles enfants mineurs qui ont perdu tout lien avec leurs parents ou leur famille et qui peuvent donc être adoptés.

Une nouvelle composition du conseil de famille doit être arrêtée par le préfet de Corse qui le préside, au plus tard le 31 décembre 2024.

Or, la loi du 21 février 2022 qui a visé la réforme de l'adoption prévoit que la Collectivité de Corse ne dispose plus, au sein du conseil de famille que d'un seul représentant titulaire, contre deux auparavant, alors même que dans les

autres collectivités, il dispose des mêmes compétences ; dans le domaine de l'enfance, ils ont conservé 2 représentants titulaires.

Cela a pour conséquence une représentation minorée de la Collectivité de Corse au regard de toute autre collectivité territoriale compétente dans le conseil de famille. Nous estimons qu'il s'agit d'un traitement différencié et illogique au préjudice de notre Collectivité, mais surtout au préjudice des enfants.

Ce traitement en particulier n'est ni motivé, ni expliqué dans l'exposé des motifs de la proposition de loi qui aboutit à ce nouvel article. Nous supposons une erreur rédactionnelle des auteurs de la proposition de loi.

Nous demandons donc une modification de l'article cité de l'action sociale et des familles afin de rétablir 2 membres titulaires et 2 membres suppléants de la Collectivité au sein de ce conseil.

Enfin, dans l'intérêt des enfants qui ont besoin d'un conseil de famille qui puisse statuer rapidement sur leur prise en charge, il vous est proposé d'amender ce projet de délibération en faisant désigner par votre Assemblée un représentant titulaire et un suppléant, et ceci à titre provisoire, le temps que notre demande de modification aboutisse.

À ringrazià vi. J'ai donc un amendement du Conseil exécutif.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'accord. Avant la présentation de l'amendement, je vais inviter le rapporteur de la commission des compétences législatives et réglementaires d'intervenir.

Mme Françoise CAMPANA

Oui, Madame la Présidente, avis favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc il y a eu un avis favorable sur les modifications, en tout cas du rapport initial et de ce conseil des familles.

Donc, je vous repasse la parole pour votre amendement.

Mme Bianca FAZI

Merci, Madame la Présidente.

Notre amendement : après l'article 2, insérer un article rédigé comme suit : dans l'attente de la prise en compte par l'Etat de la demande de modification législative exposée à l'article 1 et compte tenu de la nécessité de pouvoir réunir le conseil de famille en cas d'urgence, désigne pour la représenter au conseil de famille des pupilles de l'État en Corse, les représentants suivants : donc le titulaire, nom, prénom bien sûr et le suppléant.

Je vous donnerai les noms que nous avons choisis. Je ne vous lis pas l'intégralité de l'amendement ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non. La règle voudrait qu'on nous envoie l'amendement rédigé.

Donc on peut surseoir au vote si vous en êtes d'accord.

Merci pour votre présentation. Parce que là on a une présentation orale, mais beaucoup de gens n'écoutent pas. Donc moi, je préférerais que l'amendement nous parvienne, qu'il soit transmis en bonne et due forme à l'ensemble des conseillers et puis qu'on vote l'amendement. On n'en a pas été destinataire.

Merci beaucoup, Madame la Conseillère exécutive.

Donc on va faire comme ça, parce que je m'aperçois que beaucoup de personnes n'entendaient pas et n'écoutent pas surtout, ce qui est bien dommage.

Bien, on va surseoir au vote évidemment et sur l'amendement et sur ce rapport. On reprendra cela tout à l'heure.

Merci beaucoup pour vos présentations et surtout pour votre travail, le travail des services. Et sur le bloc effectivement social, on est ravi de l'inauguration de cette pouponnière il y a quelques jours, c'est une très belle chose. Merci beaucoup.

Donc, je me tourne vers le Président de l'exécutif et je voudrais savoir quel rapport vous voulez voir présenté ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Le rapport sur la proposition de création d'un syndicat mixte ouvert, aéroportuaire et portuaire, si vous le voulez bien, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Très bien, merci.

Donc nous reprenons le fil de l'ordre du jour avec ce rapport, qui est le rapport 242.

Donc je vous repasse la parole tout de suite.

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ /
BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ

Raportu n° 242 : Raportu d'infurmazione : Un passu à via di u trasferimentu di a tutela di a Camera di u Cummerciu è di l'Industria di Corsica da u Statu à a Cullettività di Corsica : a creazione di un sindicatu mistu apertu (SMO) aerupurtuariu è di un sindicatu mistu apertu purtuariu

Rapport n° 242 : Rapport d'information : Une étape vers le transfert de la tutelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse de l'État vers la Collectivité de Corse : la création d'un syndicat mixte ouvert (SMO) aéroportuaire et d'un syndicat mixte ouvert portuaire

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les élus de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs,

Un rapport donc important, très attendu et qui a fait l'objet d'un travail de fond considérable.

Je voudrais, au seuil de cette présentation d'un rapport d'information qui engage un cycle d'échanges, qui a déjà commencé depuis quelques semaines et qui a vocation à se poursuivre jusqu'à la session d'octobre, puisqu'entre aujourd'hui et octobre, et après la présentation de ce rapport d'information, nous aurons vocation à travailler, Conseil exécutif et Assemblée de Corse, et notamment les commissions, sur le projet de statuts, étant précisé qu'il est prévu qu'à la session d'octobre soient soumis au débat et au vote, et donc à la décision de l'Assemblée de Corse, la création de ces deux syndicats mixtes ouverts portuaires et aéroportuaires, ainsi que l'approbation de leurs statuts.

Mais nous n'en sommes pas là. Nous en sommes aujourd'hui à présenter devant votre Assemblée les principes fondamentaux de cette orientation stratégique, ainsi que les raisons qui ont conduit à les arrêter.

Au seuil de mon propos, je voudrais donc saluer bien sûr le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Corse, Jean Dominici, le Directeur général, Philippe Albertini, ainsi que l'ensemble des élus et personnels de la CCI qui sont soit présents, soit attentifs à nos débats.

Je voudrais également souligner publiquement la qualité des échanges qui sont les nôtres entre la Collectivité de Corse et la Chambre de commerce et d'industrie ; une qualité d'échanges qui a trouvé à s'accomplir particulièrement dans le cadre du travail commun que nous avons mené dans le cadre de ce dossier qui a commencé, je le rappelle, en amont de 2019, pour se concrétiser notamment une première fois à travers la rédaction modifiée, à notre initiative commune et soutenue par les parlementaires, de l'article 46 de la loi PACTE de 2019. Donc, un long chemin qui n'est pas encore terminé, mais un long chemin au cours duquel nous avons travaillé de façon approfondie et toujours avec le souci de s'écouter et de chercher à comprendre ce qu'étaient les attentes essentielles de chacune des institutions.

Merci donc également à Monsieur Gaudeau-Pacini, le DGA, à Madame Pianelli, à la DGS par intérim, Laetitia Pekle, l'ensemble des services de la Collectivité qui se sont engagés jour après jour, semaine après semaine et donc année après année, dans ce dossier extrêmement lourd.

Et merci enfin à nos avocats, puisque eu égard à la technicité de la matière et quelles que soient les qualités juridiques des services internes de la Collectivité de Corse et de la CCI, il a fallu être accompagné dans ce dossier par des avocats spécialisés dans le droit public et dans le droit des transports. Et donc merci en ce qui nous concerne au cabinet Adaltys et merci à la CCI pour avoir inclus dans le périmètre de notre travail commun, Me Deroudille et Me Berkovits, étant précisé que Me Deroudille est considéré comme le grand spécialiste français, voire européen, de la quasi-régie, modalités juridiques que nous proposons de mettre en œuvre, dans le cadre du contrat qui sera conclu dans le SMO, si l'Assemblée de Corse en décide ainsi, et la CCI en tant que concessionnaire.

Donc, un travail considérable avec des enjeux politiques, stratégiques, économiques, sociaux qui sont déterminants. Je n'y reviendrai pas longuement, mais je veux simplement donner quelques chiffres qui nous permettront d'avoir à l'esprit l'importance des décisions que nous avons à prendre ensemble.

D'abord, tout simplement une statistique :

Le nombre de passagers qui transitent chaque année par les ports et les aéroports de Corse, 6 166 861 en 2019 avant le COVID ; 6 169 985 selon les projections, donc plus de 6 millions de personnes.

Mais au-delà de ce chiffre et des chiffres du fret pour les ports, il y a également une réalité humaine et sociale.

Quelques mots d'abord pour dire que, en ce qui concerne la Chambre de commerce et d'industrie, ce sont 1 123 salariés et en ce qui concerne les salariés affectés à la concession qui nous lie actuellement à la CCI, ce sont 234 personnes pour les ports et 736 pour les aéroports. Donc 960 personnes concernées directement par nos débats d'aujourd'hui ; 960 familles, mais également en arrière-plan, des milliers d'emplois directs et indirects générés dans tous les domaines par les activités portuaires et aéroportuaires de l'île.

Dire enfin, mais c'est évident, que pour un territoire insulaire, a fortiori pour un territoire insulaire comme le nôtre, notamment à travers la dimension touristique de notre économie, mais également et malheureusement à travers les fortes dépendances qui nous conduisent à importer, par les ports principalement, près de 95 % de ce que nous consommons, la gestion stratégique, la maîtrise stratégique des ports et des aéroports est un enjeu de premier rang et nous l'avons bien en tête comme tel.

Donc, ces données essentielles rappelées, quelques mots sur la situation actuelle.

Premièrement, la Collectivité de Corse est propriétaire des infrastructures portuaires et aéroportuaires. C'est un élément essentiel que l'on considère quelquefois comme allant de soi, mais dont il ne faut pas perdre de vue l'importance fondamentale, y compris en nous comparant à d'autres territoires insulaires, y compris des territoires insulaires qui ne sont pas propriétaires de leurs infrastructures portuaires et aéroportuaires. Et donc, cette propriété de la Collectivité de Corse est un premier élément essentiel et c'est également, bien sûr, un des éléments selon nous à conserver quelles que soient les décisions que nous aurons à prendre.

Le 2^{ème} élément qui caractérise le système actuel, c'est que nous sommes, y compris dans l'exploitation des ports et aéroports, dans une maîtrise publique puisque la Chambre de commerce et d'industrie est un établissement public placé à ce jour sous la tutelle de l'État.

Je rappelle qu'historiquement, des contrats de concession avaient été conclus entre l'État et la Chambre de commerce et d'industrie et qu'ensuite de la loi du 22 janvier 2002, qui a transféré à la Collectivité de Corse la compétence pour créer, aménager, entretenir, gérer et, le cas échéant, élargir le périmètre des aérodromes, mais également pour créer, aménager, entretenir, gérer les ports maritimes de commerce et de pêche, et le cas échéant pour en étendre le périmètre, et notamment les ports de commerce de Bastia et d'Aiacciu, qu'après cette loi, les contrats de concession initialement conclus entre l'État et la Chambre de commerce et d'industrie ont été transférés à compter du 1^{er} janvier 2005 à la

Collectivité territoriale de Corse, et ce pour une durée de 15 ans. Les contrats de concession étaient donc prévus pour expirer au 1^{er} janvier 2020.

Que s'est-il passé lorsque nous nous sommes rapprochés de la date prévue d'expiration des contrats de concession ? Eh bien, il s'est passé un certain nombre d'éléments importants.

Le premier d'entre eux, c'est qu'au plan national, au plan français global, il y a eu une évolution forte concrétisée par des lois successives qui a conduit à réduire considérablement et les finances, et les ressources budgétaires des chambres de commerce et d'industrie, et leur périmètre d'intervention. Des lois qui ont culminé avec la loi PACTE à titre principal et avec un choix de l'État de prélever la quasi-totalité des fonds de roulement des chambres de commerce et d'industrie, en les faisant évoluer vers un modèle qui est celui, je l'ai dit, de la réduction drastique de leur périmètre, mais surtout un fonctionnement qui ne pouvait être alimenté qu'à travers un certain nombre de ressources qui sont très faibles en Corse.

Autrement dit, et pour simplifier, rester dans le droit commun prévu par la loi générale, c'était faire disparaître en quasi-totalité la Chambre de commerce et d'industrie de Corse et avec elle, le savoir-faire emmagasiné pendant des décennies de concession et également avec un corollaire important de dilapidation du capital de ressources humaines construit au fil des exercices. Et donc le premier élément essentiel qui nous a conduit à engager la discussion qui est en train de se concrétiser aujourd'hui, c'est que nous avons considéré que la Corse n'avait pas intérêt à ce que la Chambre de commerce et d'industrie, qui entre-temps était allée vers la régionalisation, disparaisse dans les conditions imposées par les contours de la loi nationale.

Et puis, un deuxième élément extrêmement important, c'est que nous avons regardé ce qui se passait dans le monde de l'aérien et de la gestion des infrastructures aéroportuaires partout en France et en Europe, puisque nous nous sommes dit : lorsque nous arriverons à expiration du contrat de concession, le 1^{er} janvier 2020, quel sera le nouveau système d'exploitation ? Et là, nous nous sommes rendu compte que partout où il y avait des appels d'offres, en France notamment, eh bien c'était des grands groupes financiers muent uniquement par une logique capitaliste et capitalistique qui remportaient les appels d'offres, y compris quelquefois en s'associant à des chambres de commerce et d'industrie n'étant pas du ressort de l'aéroport concerné.

L'exemple le plus significatif est celui de l'aéroport de Lille, qui avait été historiquement exploité par la Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-France, une Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-France qui

s'était positionnée dans le cadre de l'appel d'offres de 2020 remporté finalement par le groupe Eiffage associé à la chambre de commerce et d'industrie de Marseille.

Donc, inutile de vous dire que la perspective que les aéroports, pour ne parler que des aéroports, mais le raisonnement est le même dans le domaine portuaire où on voit bien que des grands groupes, y compris d'ailleurs le groupe CMA-CGM qui est opérateur et délégataire de service public dans le cadre des transports maritimes, eh bien aujourd'hui ont une stratégie extrêmement offensive d'acquisition des infrastructures portuaires. Notamment en Afrique ou en Chine, voire en Amérique du Sud et le Brésil. Pourquoi ? Eh bien, tout simplement parce qu'on crée ainsi une chaîne complète qui permet d'optimiser les profits.

Et donc, il y avait ce risque sérieux et donc, nous nous sommes dit ensemble, et quand je dis « nous nous sommes dit », le principe en a été débattu et acté, y compris devant l'Assemblée de Corse, qu'il fallait imaginer une construction juridique, économique et financière différente qui nous permettrait de respecter notre vision fondamentale à la fois en termes de maîtrise publique des infrastructures et de logique sociale de sauvegarde des emplois, notamment ceux de la Chambre de commerce et d'industrie, ainsi que la valorisation du savoir-faire acquis au fil des décennies.

Et donc nous avons commencé à discuter à l'époque avec le Gouvernement, et notamment le ministre Bruno Le Maire qui était en charge de ce dossier dans le cadre de son portefeuille ministériel. Et ces discussions ont débouché sur une première réussite, c'est ce qui a été inséré dans l'article 46 de la loi du 22 mai 2019, un article spécifique consacré à la Corse, grâce à notre action commune, grâce au relais des parlementaires et notamment des députés nationalistes, un article ainsi libellé, et je le rappelle :

« En Corse, en raison de la mise en place de la collectivité unique depuis le 1^{er} janvier 2018, une étude est conduite conjointement par la Collectivité de Corse, l'État et les chambres consulaires afin de proposer un diagnostic, un audit, une assistance et un conseil en vue de l'évolution institutionnelle et statutaire des chambres consulaires de l'île.

Cette évolution doit s'inscrire dans un processus global de transfert de compétences de l'État vers la Collectivité de Corse.

Cette étude est remise au Parlement ainsi qu'au Conseil exécutif de Corse, un an après la promulgation de la présente loi. »

Donc, ce qui était acté par la loi de 2019, du 22 mai 2019, c'était, premièrement, il y a en Corse une vocation à l'évolution institutionnelle et statutaire, y compris de la Collectivité de Corse. Nous étions pourtant en amont du processus de Beauvau, mais nous étions déjà nationalistes, et nous étions déjà engagés pour obtenir un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice, et donc nous avons souhaité intégrer la perspective et rattacher la perspective de l'évolution statutaire de la chambre de commerce et d'industrie à l'évolution statutaire globale de la Corse.

Donc, ce qui est acté par la loi, et c'est une première victoire, c'est une dérogation au droit commun avec un principe de rattachement de la CCI à la Collectivité de Corse. Donc, transfert de la tutelle de l'État exercée actuellement par l'État sur la CCI vers la Collectivité de Corse. Qui dit tutelle dit souvent ou pense souvent une forme d'infantilisation, etc. La tutelle, c'est simplement le contrôle qui est exercé par l'institution qui l'exerce, mais dans le respect des prérogatives de l'établissement public.

Et donc ce qui était acté, c'était un principe de rattachement et il fallait envisager les différents scénarii, c'est l'objet de l'étude qui a été faite et donc le calendrier était un peu préfixé. On se disait, la loi acte le principe en mai 2019, nous faisons l'étude et nous arrivons rapidement à organiser leur attachement. Néanmoins, parce que nous avons été prudents, concomitamment à l'adoption de l'article 46 de la loi PACTE, nous avons commencé à solliciter l'État pour être autorisé à prolonger par voie d'avenant les concessions qui arrivaient à expiration le 31 décembre 2020.

Nous nous sommes dit, si en 18 mois nous n'avons pas réussi à concrétiser le rattachement, on ne peut pas du jour au lendemain se retrouver face à une situation de vide juridique. Et ça a été l'objet, vous vous en rappelez peut-être, pour celles et ceux qui étaient élus avant 2021, d'un bras de fer notamment avec, je le cite souvent, le préfet Lelarge qui ne voulait pas de cette prolongation. Il ne voulait pas de cette prolongation parce qu'il savait que s'il n'y avait pas de prolongation, comme nous n'étions pas en État d'intégrer directement, par exemple sous forme de régie, la CCI, nous aurions été obligés d'aller vers une mise en concurrence. Et je pense que ça correspondait à l'état d'esprit et aux objectifs puissants, même si non formulés, de ce représentant de l'État et peut-être de quelques autres avec lui.

Et donc, nous avons obtenu le principe d'une prolongation de 4 ans jusqu'au 31 décembre 2024, nous disant que 4 ans et demi nous suffirait largement.

Il y a eu entre-temps, vous le savez, beaucoup d'événements, y compris des événements dramatiques. Mais ce que je voudrais dire à votre Assemblée qui peut légitimement, a minima, s'interroger sur la raison pour laquelle elle n'est saisie de cette proposition que quelques mois avant le délai du 31 décembre 2024, date d'expiration des concessions, ce que je veux dire très sereinement à votre Assemblée, c'est que le retard qui a été pris n'est absolument pas imputable ni à la Collectivité de Corse, ni à la Chambre de commerce et d'industrie.

En ce qui nous concerne, nous ne pouvons pas organiser leur rattachement sans le faire avec l'accord de l'Etat, dans la mesure où et le principe et les modalités du rattachement doivent être et validés par l'État, et consacrés par une loi, puisque c'est la loi qui a institué les CCI comme établissements publics rattachés à la tutelle de l'État, parallélisme des formes, ce n'est qu'une loi qui peut faire évoluer le statut de la CCI de Corse.

Et donc, pour vous donner un exemple, dès le 22 septembre 2022, l'étude a été transmise officiellement, elle l'avait été officieusement, et au Premier ministre et au président des deux assemblées, aux fins de saisine des commissions compétentes pour que nous travaillions au rattachement : envoi le 22 septembre 2022, l'accusé de réception par le ministère de cette lettre, malgré nos relances multiples et nos démarches, n'est intervenu officiellement que le 4 avril 2023, un an et demi après. Et ce courrier disait que l'objectif était d'aboutir rapidement dans les mois suivants. Nous avons eu ensuite, vous le savez, des dizaines de réunions, d'échanges téléphoniques, y compris dans le cadre du processus de Beauvau où la question du rattachement n'était pas dans le périmètre de la discussion de l'autonomie. Mais dans la mesure où nous avons un interlocuteur dédié, Monsieur le ministre Darmanin, qui avait dit « quand il y a un dossier stratégique pour la Corse, vous m'en parlez parce que j'ai mandat pour m'en saisir ou pour accélérer les choses auprès des différents ministères compétents », nous nous sommes adressés à la fois à Bruno Le Maire, qui était le ministre de l'économie et de la souveraineté industrielle, et à Gérald Darmanin.

Malgré toutes ces démarches, nous n'avons pas réussi et nous avons vu le calendrier qui se rapprochait.

Jusque à la fin 2023 où nous nous sommes dit, il ne nous reste plus qu'un an, on n'a pas la certitude d'avoir une fenêtre législative. Commençons à travailler, nous, dans notre coin, sur les différentes possibilités à la fin du contrat de concession, le 31 décembre 2024. Et là, nous avons examiné les différents montages juridiques possibles, ils sont rappelés dans le rapport :

Constitution d'une SEMOP, écartée car appel à concurrence ;
 Constitution d'une SPL, écartée car la CCI ne pouvait pas participer aux
 SPL ;
 Transfert de gestion, pas possible ;
 Société commerciale, pas possible ;
 Constitution d'une société aéroportuaire, pas possible ;
 Constitution d'une société d'économie mixte locale (SEML), pas
 possible ;
 Constitution d'un GIP, pas possible.

Restait donc à trouver le chemin le plus adapté.

Il en restait 2 : soit la régie pure et simple, soit le syndicat mixte ouvert.

La régie, je vous le dis, je pense que ce n'était ni possible, ni envisageable, à fortiori dans les délais, mais y compris en termes de complexité. Aujourd'hui, vous savez combien nous peinons à intégrer en totalité les effets difficiles et les contraintes de la fusion des 3 collectivités, le 1^{er} janvier 2018.

Rajouter l'intégration en régie des personnels de la CCI, outre tous les autres inconvénients, aurait été matériellement, humainement et organisationnellement impossible et, je le dis aussi, je le pense, non souhaitable.

Reste donc la solution proposée aujourd'hui du syndicat mixte ouvert qui nous semble respecter, y compris dans les projets de statuts que nous vous avons transmis pour discussion entre aujourd'hui et octobre, l'ensemble des prérequis que nous avons validés ensemble une première fois dans le cadre du débat devant l'Assemblée de Corse en 2022, et une deuxième fois à travers les prises de position du Conseil exécutif, y compris en termes de délégation de service public dans le domaine aérien et maritime, et une troisième fois par libre discussion avec la CCI.

Ces prérequis sont au nombre de 4.

Premièrement, la maîtrise par la puissance publique, en l'espèce la Collectivité de Corse, des choix stratégiques en matière d'infrastructures de transport. Mais également la maîtrise publique en matière d'exploitation à travers la quasi-régie concédée à la CCI.

Deuxième prérequis, une efficacité accrue en matière de gestion des infrastructures portuaires et aéroportuaires. Vous savez, nous savons que la qualité de la gestion portuaire et aéroportuaire de la Chambre de commerce et d'industrie a été soulignée par tous les organismes, y compris des organismes

d'État qui sont venus contrôler ou certifier la Chambre de commerce et d'industrie ; je parle de la Chambre régionale des comptes, je parle de la Cour des comptes dans son analyse des systèmes portuaires aéroportuaires, ou je parle des différents organismes certificateurs.

Par contre, et nous l'avons également en tête, la Chambre régionale des comptes a pointé un certain nombre d'insuffisances et de carences dans notre organisation actuelle. Certaines de ces critiques étaient fondées, d'autres l'étaient moins, mais ce qui est certain, c'est que nous, autorités concédantes et autorités concessionnaires, savons que nous avons des marges considérables d'amélioration en termes de réactivité, d'efficacité, de nécessité d'une vision stratégique partagée, d'un espace de débat pour forger les décisions et permettre ensuite de mieux les mettre en œuvre.

Et donc, ce deuxième prérequis, une inefficience accrue, est atteint nous semble-t-il à travers la proposition de constitution d'un SMO.

Le troisième enjeu, ce sont les enjeux sociaux attachés au maintien de l'emploi. Je vous l'ai dit, plus de 900 personnes qui travaillent aujourd'hui au sein de la CCI et qui contribuent, quelle que soit leur fiche de poste, à l'excellence de l'exécution du contrat de concession.

Et enfin, la soutenabilité de la mise en œuvre du modèle choisi en l'état de l'ensemble des contraintes, y compris juridiques, calendaires et opérationnelles.

Alors, et je termine, comment fonctionnerait ou fonctionnera, si vous en décidez ainsi, ce syndicat mixte ouvert ?

D'abord, rappelez que pour le créer, il faut des délibérations concordantes de chacun des membres, et donc l'Assemblée de Corse aura bien sûr à décider, et c'est l'objet de la session du mois d'octobre, pour que vous puissiez le faire en ayant tous les éléments. Il y a eu le débat d'information d'aujourd'hui et il y aura le temps que nous aurons entre aujourd'hui et la session d'octobre, y compris pour approfondir en commission la discussion sur les statuts, y compris d'ailleurs, en entendant, si vous le souhaitez, Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents de commissions, non seulement la Collectivité de Corse, la CCI, les agences et office, mais également les sachants juridiques qui nous ont aidés et aussi les organisations syndicales, dont je rappelle que je les ai rencontrés longuement à 2 reprises, novembre 2023 et enfin le 20 septembre 2024, le STC d'abord, l'UNSA ensuite, la CGT enfin. Et je crois important de souligner qu'il y a eu une unanimité forte et me semble-t-il enthousiaste de la part des organisations syndicales pour soutenir ce projet d'évolution statutaire.

Alors le SMO, l'idée, vous l'avez compris, c'est de créer au sein d'une même structure syndicale, une unité de vues et d'actions, conserver les prérogatives stratégiques de la Collectivité de Corse, notamment à travers les modalités de gouvernance et la représentation au sein du conseil syndical. Je ne rentre pas dans le détail de ces statuts, puisque nous aurons l'occasion d'en débattre entre aujourd'hui et la session d'octobre. Ce que je veux vous présenter aujourd'hui, ce sont les grands principes et les grands équilibres de cette solution, le transfert d'une partie de la compétence aujourd'hui exercée par la Collectivité de Corse vers le syndicat mixte. Je précise que ce schéma ne nous éloigne pas de ce qui est déjà mis en œuvre, où la compétence est aujourd'hui transférée à travers un contrat de concession vers la CCI.

Au-delà de la représentation et de la gouvernance qui garantissent le rôle stratégique de la Collectivité de Corse, il y a également dans les statuts, vous l'avez peut être lu, des dispositions qui prévoient que les décisions du syndicat mixte ouvert ne pourront intervenir que dans un rapport de conformité avec les grands textes et schémas stratégiques de la Collectivité de Corse, en termes de PADDUC, en termes de schéma directeur des ports et des aéroports, en termes budgétaires enfin, puisque les décisions qui seront prises, notamment dans le cadre des décisions en termes d'investissement, ne pourront intervenir que dans le respect des décisions budgétaires prises par chacune et chacun des membres.

À côté de ces garanties pour la Collectivité de Corse, il convient également d'organiser des garanties qui permettent d'aller vers un système de quasi-régie.

Qu'est-ce que la quasi-régie ? C'est le système qui, juridiquement, va nous permettre d'attribuer le contrat de concession in house, c'est-à-dire à l'intérieur, sans passer par un appel d'offres.

Le schéma aujourd'hui, c'est l'autorité concédante et la Collectivité de Corse, avec un concessionnaire, la CCI, on transfère une partie de la compétence vers le syndicat mixte ouvert, et c'est ce syndicat mixte ouvert qui va organiser un contrat de concession au profit d'un des membres du syndicat, à savoir la CCI.

Donc pour être très clair, il n'y a pas à ce stade de transfert, par exemple, des personnels de la CCI vers la Collectivité de Corse. On reste dans un schéma de concession. Sauf que l'autorité concédante n'est plus la Collectivité de Corse mais le syndicat mixte.

Un dernier mot pour dire que ce schéma à vocation à être transitoire. Nous l'avons mis en place parce que nous n'avons pas pu, du fait de la carence de l'État, concrétiser le nouveau statut des chambres consulaires, je dis « les

chambres consulaires » parce que c'est important de le dire, la Chambre des métiers est également concernée par cette dérogation au principe général qui s'applique également à elle et qui aurait conduit la Chambre des métiers de Corse à disparaître, comme la CCI de Corse aurait pu disparaître si on leur avait appliqué le droit commun. Donc, ce qui est prévu et ce qui continue d'être prévu, c'est bien de mettre en œuvre le principe prévu par la loi PACTE, celui du rattachement, qui se fera par la création d'un établissement public, en tout cas, c'est l'option que nous privilégions. Un établissement public qui sera rattaché à la Collectivité de Corse.

Le syndicat mixte ouvert, c'est le système transitoire vers ce principe.

Alors comment ce principe sera-t-il mis en œuvre ? C'est à nous de le définir dans la discussion avec l'État. Mais surtout c'est à nous de créer des conditions pour qu'une loi puisse venir le faire, parce que ça ne peut passer que par la loi et donc nous n'avons pas totalement la main.

Donc il est prévu, dans la durée de vie du syndicat, que le terme du syndicat, c'est la mise en œuvre du rattachement prévu par la loi PACTE. J'ai par exemple un courrier du ministère de l'Intérieur, un mail plus exactement, le 24 mai 2024, qui me disait : d'accord pour la solution SMO que nous avons soumise et qui disait également « *la solution que vous proposez est validée. Elle pourrait s'articuler autour d'un double mouvement, phase 1, sécurisation du transfert des moyens concernant la gestion portuaire et aéroportuaire sous la forme d'un SMO avant le 31 décembre 2024 ; phase 2, évolution statutaire du SMO en établissement public par voie législative au premier semestre 2025 pour se conformer aux intentions de la loi PACTE* ».

Donc, là on voit un engagement de célérité extrême, en tout cas une promesse de célérité extrême puisqu'on nous dit « vous faites le SMO avant le 31 décembre et on mettra en place le nouveau statut de la CCI et le rattachement au premier semestre 2025 ». J'ai été content de recevoir ce courrier, mais je vous avoue que je préfère rester prudent lorsqu'on voit la situation politique actuelle en France. Moi je ne peux pas garantir aujourd'hui aux élus de l'Assemblée de Corse et je pense que le président de la CCI ne peut pas garantir aux élus consulaires que d'ici le 30 juin 2025, nous aurons réussi à obtenir une loi pour organiser le rattachement de la CCI.

Donc, nous avons prévu que la fin du syndicat mixte ouvert, c'est le rattachement. Et si par hasard nous n'arrivons pas à obtenir cette loi, nous sommes calés sur une durée de 7 ans, qui est une durée raisonnable, notamment en termes de programmation des investissements pour la gestion aéroportuaire.

Un dernier mot pour dire, et je crois que c'est l'avantage aussi de ce système, c'est qu'il participe d'une vision globale de notre construction et de notre gestion du système portuaire et aéroportuaire. Nous nous sommes battus pour sauver le service public dans le domaine maritime. Et si ce service public est sanctuarisé et pérennisé, comme nous pouvons l'espérer, à travers les décisions à intervenir en novembre de la Commission européenne, nous continuerons, en ce qui nous concerne, à nous battre pour une compagnie territoriale ou une compagnie régionale.

Donc, nous avons sécurisé le service public dans domaine maritime.

Nous avons sécurisé le service public dans le domaine aérien, avec la délégation de service public pour 4 ans, Air Corsica et Air France.

Nous avons également cherché à renforcer l'attractivité dans le domaine aérien, à travers la politique des achats de flux. Mais une politique qui respecte notre vision de défense du service public et cette vision de défense de l'intérêt public, elle se prolonge dans notre gestion des ports et aéroports, propriété de la Collectivité de Corse, gestion publique à travers un système de syndicat mixte ouvert et un système de concession.

Dernier avantage attendu de la création de ce syndicat mixte ouvert : faire émerger une véritable vision systémique de la gestion aéroportuaire et portuaire. Ce n'est pas seulement gérer Bastia, Ajaccio, Calvi, Figari. C'est que Bastia, Ajaccio, Calvi, Figari sont gérés ensemble, au service d'une vision consolidée et globale, au service d'une vision de la Corse tout entière et de ses territoires tout entier.

Donc voilà pourquoi je pense que le débat que nous avons aujourd'hui et les décisions qu'il a vocation à préparer est un débat essentiel, stratégique. Et que, à travers le choix qui vous est proposé, nous sommes en train de créer des garanties renforcées au service de la Corse et des Corses.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Il y a un rapport conjoint de la commission du développement économique et de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Je vais en faire la lecture, Madame la Présidente.

Madame Christelle COMBETTE a salué la présentation de ce rapport attendu de tous et notamment des salariés consulaires dont elle a souligné la situation incertaine et floue. Elle a tenu à préciser que même si parmi les 3 scénarii, le scénario numéro 2 semblait le plus approprié également pour son groupe, ce dernier n'avait pas fait l'objet d'une validation de l'Assemblée de Corse mais d'un débat à la suite de sa présentation.

Une fois réalisées ces précisions, elle a souhaité porter son interrogation sur deux points principaux.

Elle a souhaité connaître la part de chacune des 5 personnes morales constituant le Syndicat Mixte Ouvert (SMO).

Observant par ailleurs que le SMO constituait une solution transitoire permettant de régler pour un temps la question des transports, elle a souhaité que soit précisé le devenir de la Chambre de Commerce et d'Industrie indiquant manquer d'éléments.

Monsieur Gilles SIMEONI, *Président du Conseil Exécutif*, a confirmé qu'il s'agissait effectivement d'un rapport d'information présentant les 3 scénarii consistant pour le premier scénario en une simple modification de l'autorité de tutelle, la CdC se substituant à l'Etat, le scénario 3 en une disparition pure et simple des Chambres et de leur représentation et la reprise par la Collectivité de leurs missions et de leurs moyens (personnel y compris), le cas échéant en les transférant à une agence dédiée déjà existante ; le scénario 2 représente quant à lui un scénario intermédiaire en proposant de repenser l'organisation des Chambres de Commerce et d'Industrie et des Chambres de Métiers en les rattachant sous forme d'établissement public à la CdC. Il a ainsi précisé que ce scénario bien que n'ayant été formalisé par aucun vote avait été pour autant largement privilégié par l'Assemblée de Corse au travers de ses différentes interventions et interrogations.

Il a précisé que le schéma proposé imposerait nécessairement l'intervention du législateur et ajouté que les projets de statuts seraient communiqués aux membres de l'Assemblée avant la tenue de la session d'information afin que ces derniers puissent avoir connaissance des modalités d'organisation.

Ainsi, il a fait état de la création d'un comité syndical composé de 19 membres répartis comme suit : 11 délégués de la CdC, 5 délégués de la CCI, 1 délégué de l'ATC, 1 délégué de l'ADEC, 1 délégué de l'OTC.

Le Président SIMEONI a précisé que dans le cas d'espèce le transfert de la compétence s'effectuerait vers le comité syndical, - compétence transférée aujourd'hui dans le cadre des contrats de concession-, le Conseil exécutif ne souhaitant pas que le transfert puisse se traduire par un affaiblissement des prérogatives de la Collectivité de Corse dans les domaines stratégiques.

A cette fin, différents garde-fous juridiques sont proposés dans les statuts, non seulement en termes de représentativité mais également dans le cadre des prescriptions que doivent respecter les décisions du syndicat, lesquelles devront s'inscrire en conformité avec les orientations du PADDUC et du Schéma directeur des ports et aéroports. Parallèlement, la CCI disposera suffisamment de pouvoirs et de prérogatives de sorte que le Syndicat mixte ne soit pas une coquille vide.

Par ailleurs, il a précisé que si, jusqu'à présent, par les contrats de concession le Conseil exécutif intervenait en première ligne, les futurs statuts conférerait à l'Assemblée de Corse un rôle majeur, la loi prévoyant que les représentants de la CdC sont les membres de l'organe délibérant. Enfin, il a indiqué que la fonction du ou de la présidente du futur Syndicat Mixte ne donnerait lieu à aucune indemnité conformément à ce prévoit la loi. Il a ajouté que l'outil ainsi créé ne serait pas budgétivore en termes de ressources humaines (personnels CdC mis à disposition par voie de détachement ou personnels de CCI qui resteront rattachés à la CCI), l'idée étant de faire converger vers le Syndicat mixte l'opérationnalité de la gestion et de trouver un équilibre entre la CdC, qui demeure l'institution qui pose les prescriptions générales, et la CCI qui, dans le cadre de concessions sera appelée à mettre en œuvre son savoir-faire opérationnel, le contrat de concession, une fois construit, devant être soumis à l'Assemblée de Corse en même temps que les statuts.

Sur la question du devenir de la CCI et la Chambre des Métiers, il a précisé que cette question s'inscrivait dans les discussions à poursuivre dans le cadre du scénario 2 avec un interlocuteur gouvernemental une fois que la stabilité politique sera retrouvée et portant notamment sur les modalités de mise en œuvre du projet de rattachement prévu par la loi PACTE. Ainsi, la proposition d'une durée maximum de 7 ans dans les statuts du Syndicat doit permettre de couvrir la durée maximum nécessaire à la mise en place du nouveau système lequel s'inscrit par ailleurs dans une logique par rapport à l'exploitation de la concession, l'idée étant toutefois de voir aboutir ce projet avant la fin de la mandature actuelle.

Sur les inquiétudes des salariés quant à leur devenir, il a fait état d'un travail constructif dans le respect de la défense des intérêts de chacun avec la volonté de réussir ensemble.

Souhaitant se voir confirmer la création du Syndicat Mixte dans un délai particulièrement contraint de deux mois pour une opérationnalité en janvier, **Madame Marie-Thérèse MARIOTTI** s'est inquiétée des conséquences possibles en cas d'impossibilité, pour des raisons diverses, de respecter le timing envisagé.

Le Président SIMEONI a précisé qu'un travail était réalisé en temps masqué y compris avec les services de l'Etat, - la prochaine réunion associant les différentes parties prenantes étant prévue en fin de semaine prochaine, - afin de parvenir à la présentation de projets de statuts devant l'Assemblée de Corse à la session du mois d'octobre et garantir la création du Syndicat avant la fin de l'année ainsi que la validation du contrat de concession liant le SMO et la CCI.

Il s'est voulu rassurant, précisant qu'en cas de difficultés sur le respect des délais, la prolongation de quelques mois de l'actuel contrat de concession pourrait être envisagée dès lors que dans le cas d'espèce une solution opérationnelle est engagée avant le terme du contrat.

En écho aux informations relayées dans la presse quant à l'existence de procédures impactant la CCI, il a souhaité préciser que l'ensemble des contrôles effectués dans le cadre de l'exercice de tutelle ou réalisés par des organismes certifiés intervenant à la demande des réseaux consulaires à l'échelon national, conduisaient à classer la Chambre de Commerce et d'Industrie en tête de l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie en termes d'efficacité et de compétence.

Enfin, il a tenu à faire part du travail régulier mené par le Conseil exécutif afin de parvenir à une solution susceptible de garantir au mieux les intérêts de la Corse, des Corses et de la desserte aéroportuaire.

Revenant sur la notion de mutualisation évoquée dans l'exposé du Président du Conseil exécutif, **Monsieur Jean-Michel SAVELLI**, a souhaité savoir si, dans le cadre de celle-ci, il était envisageable lors de la période transitoire, de procéder à un rééquilibrage des compétences entre la CCI et la Collectivité de Corse, au regard notamment de leurs typologies, à savoir opérationnelles ou stratégiques et permettre à terme de disposer d'une vision beaucoup plus claire de la répartition de chacune des compétences.

En réponse, **le Président du Conseil exécutif** a fait observer qu'existaient plusieurs niveaux d'optimisation à explorer et notamment :

- La deuxième phase de la fusion avec la nécessaire amélioration de l'efficacité des politiques de territorialisation,
- La question de l'évolution des Agences et Offices qui sera abordée de façon progressive au regard des enjeux juridiques et statutaires importants,
- La montée en puissance de l'établissement public industriel et commercial des Chemins de Fer qui devra être étudiée.
- Enfin, l'ensemble de la situation politique, économique et sociale qui appelle également une réponse forte.

Une fois ce cadre posé, **le Président Gilles SIMEONI** a indiqué que s'ajouterait également la gestion de l'évolution statutaire des chambres consulaires qui rejoint la problématique de l'évolution institutionnelle globale.

Aussi, il a fait observer, s'agissant d'efficience, que l'un des intérêts de la mise en place d'un syndicat mixte était de permettre d'obtenir une véritable synergie inexistante aujourd'hui, chaque partie exerçant son contrôle et arrêtant ses propres décisions.

Sur la question de la répartition des compétences, **le Président du Conseil exécutif** a précisé que cela dépendrait de la force du rattachement.

A titre d'exemple, sur le plan des investissements et plus particulièrement sur celui de la maîtrise d'ouvrage, il a rappelé qu'il paraissait évident que le gestionnaire des infrastructures était le plus à même d'apprécier, de suivre et mettre en œuvre le marché conditionnant l'évolution de l'infrastructure.

Pour autant, il a fait observer que la CCI ne pouvait pas décider seule du dimensionnement de ces infrastructures ou fixer seule les priorités en termes d'amélioration de celles-ci.

De ce constat découle ainsi l'importance de maintenir la compétence stratégique de la Collectivité de Corse, nécessairement adossée à la vision d'ensemble de la gestion et du développement portée par les chambres consulaires.

En propos conclusifs, **le Président Gilles SIMEONI** a précisé aux commissaires que leur seraient transmis en amont de la séance publique, des projets de statuts susceptibles d'être modifiés par le débat et le vote de l'Assemblée de Corse.

Les commissions ont pris acte de la présentation du rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le rapporteur. Donc maintenant, la parole est à qui veut la prendre.

Christelle Combette, je vous en prie.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président,

Vous présentez ce rapport comme une étape dans le processus de la tutelle. Il faut quand même resituer les choses pour comprendre les enjeux.

Vous avez donné votre version, bien sûr en rejetant la faute sur l'Etat ; nous vous présentons à présent la nôtre.

L'article 46 de la loi PACTE de mai 2019 a imposé une étude de faisabilité du transfert de la tutelle de la CCI et de la Chambre des Métiers de Corse vers la Collectivité de Corse. L'Assemblée a débattu sans voter en janvier 2022, il y a 3 ans, sur les conditions de cette nouvelle absorption.

Vous aviez proposé alors 3 scénarii, du plus « autonome » au plus « intégré » :

Le rapport privilégiait le 2^{ème} scénario avec le maintien d'une vitrine consulaire via une représentation élue qui se verrait confier la gestion opérationnelle sous l'autorité de la CDC.

Le 1^{er} n'avait pas été retenu au nom d'exigences légales, parce que ça imposerait une mise en concurrence pour les concessions et pour un problème de contrôle des chambres par la Collectivité.

Le 3^{ème} ne l'avait pas été en raison de l'absence de gouvernance différenciée confiée même fictivement aux élus consulaires. A cette occasion, je vous avais fait part de mes réserves sur cette OPA.

Selon nous, cette nouvelle absorption pose clairement un problème de concentration des pouvoirs. Sur le ton de la boutade, je me souviens même vous avoir fait remarquer qu'il ne vous manquait plus que les chambres d'agriculture

et l'Évêché de Corse. Les départements, la chambre des territoires pour encadrer les intercos, maintenant le monde économique en privilégiant un scénario avec une représentation consulaire dépourvue de pouvoirs, mais vous permettant de disposer d'un organe-courroi...

La tutelle est censée changer de mains à partir du 1^{er} janvier prochain, et on ne sait toujours pas ce qu'il va advenir. La loi date de 2019 et le débat de janvier 2022 !

Il y a des enjeux économiques et sociaux colossaux.

1 123 agents consulaires en attente de leur devenir professionnel, on sait à quel point cela peut être stressant.

D'un point de vue financier, les chambres présentent une situation favorable avec de belles marges de manœuvre générées par les concessions portuaires et aéroportuaires et le prélèvement des taxes correspondantes. Avec cette absorption, se pose la question de la gestion des ports et aéroports si le rattachement des chambres consulaires à la Collectivité oblige à lancer un appel d'offres qui attiserait des convoitises extérieures. On est très exactement aujourd'hui à 84 jours de la deadline ! On apprend à l'automne 2023 que vous avez écrit au ministre de l'Économie pour avoir des assurances et savoir comment avancer... Qu'en est-il, M. le Président ?

Les concessions prendront fin au 31 décembre 2024. Le rattachement est prévu au 1^{er} janvier 2025. Et encore rien n'est acté de notre côté.

Finalement, une option temporaire de gestion des infrastructures de transport a été mise sur la table par le président de la CCI, Jean Dominici, via la constitution d'un Syndicat Mixte Ouvert pour assurer la continuité du service en attendant.

Heureusement ! Sinon, comme aurions-nous fait ?! Qu'aurions-nous fait au 1^{er} janvier ? On aurait fermé les ports et les aéroports, M. le Président ?

Cette option paraît être la seule viable, le syndicat pouvant gérer les ports et les aéroports d'un point de vue juridique.

Le conseil d'administration est pour nous trop déséquilibré entre la sphère territoriale et les consulaires.

Dans le rapport de force actuel, la majorité aurait 6 sièges sur 11. Ce qui vous fait 9 sur 17 ! Alors, oui, on n'est pas là pour compter les points, les voix

ou les sièges, mais je trouve que ça vous donne un pouvoir important sur des prérogatives qu'a toujours géré la CCI.

Ça aussi, il semblerait qu'on ne puisse pas faire autrement.

Je souhaiterais savoir si d'un point de vue légal, c'est sécurisé pour que nous ne nous retrouvions pas, fin octobre, lors du vote, confrontés à une impossibilité d'ordre juridique.

Seul « contre-pouvoir » si on peut dire, ou pour être plus précis, seul droit de veto inversé au profit de la CCI, c'est la majorité qualifiée des 5/6^{ème} pour les investissements, la politique tarifaire, la révision des statuts et le règlement intérieur.

Nous avons bien entendu dans votre présentation en commission, puis à l'instant dans l'hémicycle, que cette proposition était provisoire.

Qu'en sera-t-il après ? Quelle option comptez-vous mettre en œuvre ? Est-ce toujours la 2^{ème} solution ? Et surtout quand ?

Vous avez eu 4 années, M. le Président, de rallonge pour vous donner le temps de proposer une solution.

La CCI vous l'apporte clef en main, pour le 1^{er} janvier et la gestion des ports et aéroports. Mais il semblerait que la Collectivité n'ait toujours pas avancé sur les conditions de cette nouvelle absorption, alors que nous avons besoin de savoir ce qu'il va advenir. Et je ne reparle pas, bien sûr, des attentes des 1 123 agents consulaires. Cette impréparation ne se justifie pas, M. le Président.

M. le Président, encore une fois, face à l'indécision, on se retrouve au pied du mur et nous sommes contraints d'opter pour une solution de jonction. Le même schéma qu'il y a quelques mois pour le maritime, où il a fallu 6 DSP de raccordement pour changer de modèle et finalement, pour rester sur le même, même si lors de votre présentation, vous avez encore ouvert la porte peut-être à d'autres solution.

Donc, pour nous, M. le Président, ce sera oui au SMO, mais nous regrettons tout de même encore une fois votre procrastination.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien alors, avant que quelqu'un d'autre ne demande la parole, je me permets de préciser qu'en commission permanente organisationnelle, nous n'avons pas décidé du doublement des temps de parole. Donc, ce sont les temps de parole usuels pour tous les groupes. Merci.

Donc qui veut s'exprimer ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Monsieur le Président,

Je vais rester, dans un premier temps, dans un registre temporel.

Oui, il y a urgence. Il y a l'urgence du calendrier que vous imposez à vous-même. On est à 2 mois d'une échéance, mais on est, pour ce qui vous concerne, à 10 ans du début de l'échéance. Depuis que vous avez pris vos fonctions de président des instances de la Collectivité de Corse, vous savez qu'à l'échéance du contrat de délégation sur service public de 2020, il allait y avoir un problème. Vous avez eu de la chance, vous aviez le bras long et vous avez eu une prolongation exceptionnelle de 4 ans. Et aujourd'hui, on est à quelques dizaines de jours de l'échéance. Voilà ça, ce sont les faits.

Par contre, il est évident qu'on doit trouver une solution, parce qu'on a besoin de faire rentrer des bateaux ; surtout des avions, parce qu'ils sont plus concernés par l'échéance. On a besoin de faire travailler les plus de 1 000 salariés directs qui sont concernés, et de faire rentrer les marchandises, et de faire vivre la Corse.

Vous avez écarté la solution d'une exploitation directe à cause de ce problème du temps requis. Mais ce temps requis, il permet de l'écarter. Donc, je me demande si ça n'a pas été fait à dessein, parce qu'une des logiques fondamentales que je partage, c'est une exploitation directe des biens stratégiques et fondamentaux pour la Corse.

Bien entendu, ça demande une organisation en amont, des habilitations, un partenariat avec ceux qui aujourd'hui accomplissent les missions de délégation de service. Donc c'est vrai que, pour ce qui me concerne, malgré moi, elle est de fait écartée temporairement.

C'est pour ça qu'il y a une notion importante : c'est la durée du provisoire. Vous parlez de 7 ans, moi je pense que c'est long.

Vous avez annoncé à l'oral, en commission des finances, une composition de gouvernance, il n'y a aucun document. Vous avez parlé d'une organisation avec 3 agences et offices satellitaires, la Collectivité de Corse et la Chambre de commerce. Moi, au premier abord, je ne vois pas la nécessité fondamentale d'avoir les agences et offices, sachant que sur le fond réglementaire, il y a une probable interdiction pour un membre du Conseil exécutif, qui est l'autorité délégante naturelle, de participer au Conseil syndical. Ça veut dire que ce sera peut-être une personne rattachée, désignée par un conseil d'administration et qui ne sera pas forcément, du moins pour ce qui me concerne, la personne que je verrai siéger.

Ensuite, vous avez proposé 11 pour la Collectivité de Corse. Toujours pareil, à l'oral, vous avez dit qu'on aurait les statuts, on ne les a pas encore. Par contre, les chambres de commerce vont délibérer le 3 octobre, elles, elles ont les statuts. Donc ils sont là, ils nous écoutent, qu'ils sachent que ce sont des statuts qui seront soumis à de probables modifications par le corps délibérant de la Collectivité de Corse. Ce ne sera pas des statuts fermés.

Dans les statuts, vous proposez 11 pour la Collectivité de Corse ; 11 ce n'est pas assez tout simplement pourquoi ? Pour des raisons politiques.

Lorsqu'on est élu à l'Assemblée de Corse, on a un quantum de 7 % pour pouvoir constituer un groupe. Ce quantum à 7 %, lorsqu'on applique la proportionnelle, la prime de majorité haute, ça fait un groupe minimum de 4. Donc, il faut qu'un groupe politique qui aura 4 élus puisse siéger dans cet organe qui est un des plus importants de la Corse. Ça veut dire qu'il en faut 15. Et ensuite, vous remontrerez le quota de la chambre de commerce pour qu'elle ait la proportion qu'elle souhaitait avoir. Comme actuellement elle était à 26 %, ça veut dire qu'il faut les porter, s'ils étaient 5, les mettre à 7 et s'ils étaient 3, les mettre à 5.

Je pense que c'est quelque chose de fondamental, du moins pour ce qui concerne les groupes d'opposition et minoritaires comme le mien. Aujourd'hui, la chance, nous avons 6 élus, à 11, on va rentrer, mais peut-être que demain ça posera un problème d'arithmétique.

Donc, on doit être logique. Les grands outils de la Collectivité territoriale ont toujours été quantifiés en nombre de représentants pour permettre aux plus petits groupes de siéger.

C'est quelque chose que je vous soumetts par anticipation, pour ne pas avoir à le discuter plus tard et que les élus consulaires le sachent et qu'en travail

de bureau préalable au vote du 3 octobre à la CCI, le quantum soit déjà revu. Qu'on n'ait pas à dire « oui, mais on avait voté ça et on...

Ensuite, dans beaucoup d'aéroports français qui ont des sociétés mixtes ouvertes avec des CCI, il y a une notion de membres du conseil syndical et une notion de droit de vote qui sont par rapport aux parts sociales du syndicat. Ça, il faut le clarifier. Il ne faut pas dire, par exemple demain, on en a 11 ou 15 à la Collectivité de Corse, mais ils ont une part de vote de chacun de 0,7. C'est dans beaucoup d'aéroports, donc de conseil syndical, où ils ont la charge de l'investissement, où à ce moment-là la clé, elle a une proportion qui est liée aux ressources propres de chaque membre apporteur.

Ça aussi, comme on n'a pas les statuts, je ne sais pas. Donc, ça fait partie de choses qu'on aurait aimé avoir parce que ça fait partie d'une gouvernance forte. Un délégué ne veut pas dire un vote, c'est à clarifier. Donc si c'est un pour un, on discute pour rien, mais je ne sais pas.

Et dans le cadre des clauses fondamentales, il faut qu'il y ait un article qui interdit formellement la subdélégation parce qu'une fois qu'on transfère la compétence, la compétence peut être subdéléguée. Dans les clauses du syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Étienne qui est géré avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, il y a une clause qui dit qu'on peut subdéléguer. Et naturellement, quand on peut, on fait en général.

Donc ça aussi, ça fait partie des choses fortes à mettre, je pense que c'est une évidence, mais il vaut mieux l'écrire, parce que si on ne l'écrit pas, une fois qu'on a transféré, on ne maîtrise plus.

Donc moi je prends acte, je sais que les personnels sont favorables à la mesure, ça leur maintient les statuts, ça leur donne quelque chose de rassurant. Mais je crois qu'on ne doit pas perdre à l'esprit qu'une régie directe peut être un bon outil et qu'on ne doit pas créer un syndicat mixte perpétuel.

Ensuite, dans les clauses de gouvernance, je voudrais savoir quelles sont les prérogatives qui seront dévolues au président et aux vice-présidents ? Combien il y en aura ? Quelles seront les délégations éventuelles données à des vice-présidents ? En fait, quel sera le mode de gestion et quelle sera la part active de l'organe politique par rapport à l'organe socioéconomique ? Ça aussi, ça fait partie des choses qui doivent être clarifiées. Sachant qu'un statut, une fois qu'il est écrit, d'un syndicat mixte ouvert, il ne renvoie pas au code général des collectivités territoriales pour ce qui n'a pas été précisé, il ne renvoie à rien, il renvoie donc à une modification du statut qui sera bloqué par la minorité de blocage.

Donc il faut au départ, qu'on ait un statut qui soit prévoyant et qu'il anticipe les conflits, que ce soient des conflits d'intérêts, des conflits d'usage ou des conflits de gouvernance.

J'ai fini, je suis en avance, je vais laisser 1 minute 10 à Paul Quastana, s'il voulait revenir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je me permets de rappeler que c'est un rapport d'information, donc il n'y aura pas de vote, il y aura une prise d'acte et qu'on n'épargne pas le temps, vous n'avez pas de crédit, oui un peu pour cette session, une minute.

Qui d'autre souhaite intervenir ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

C'est un débat d'orientation qui en appelle un autre, ça été dit, sur les statuts qui seront proposés vraisemblablement à la prochaine session.

Donc quelques principes, quelques explications et puis le mois prochain, sur la base des éléments qui nous seront transmis, une délibération et un vote « plus formel ».

Le dossier, vous l'imaginez, on le suit de près depuis le début et on lui reconnaît un caractère complexe et extrêmement technique. Donc, on aime bien à « Avanzemu », comme je crois dans l'hémicycle en général, même si on peut avoir, et tant mieux, des lectures différentes, que les choses découlent de principes, pas de dogmes, pas de schémas préconçus, de principes politiques.

En la matière, on en a deux qui peuvent sembler antagonistes, mais qui nous paraissent en tout point complémentaires.

Le premier, c'est que nous avons vocation à conserver la gestion des ports et aéroports dans la sphère publique. On a regardé, comme chacun d'entre vous je pense, ce qui se passe ailleurs.

Nous n'avons clairement pas envie que demain, un opérateur chinois, un grand groupe français, une multinationale de quel qu'ordre ou nature qu'elle puisse être, s'intéresse à tout ou partie des plateformes portuaires et portuaires de Corse, pas pour des raisons idéologiques, même si on pourrait les convoquer, pour des raisons très pratiques, nous ne pouvons pas confier des infrastructures dont

nous sommes par ailleurs propriétaires en termes de gestion, à des opérateurs guidés par d'autres intérêts que ceux de la Corse. Donc, c'est très clair.

Deuxième principe : la Collectivité de Corse, au travers de ses élus, de ses équipes techniques, n'a pas à ce stade vocation, en tant qu'autorité concédante et propriétaire des infrastructures, à gérer ces questions-là de manière très directe. Elle a, depuis des décennies, un partenariat fécond avec les chambres. Nous considérons que ce partenariat en des formats actualisés, il doit demeurer et qu'avec un immense respect pour les 1 123 salariés de la Chambre et toute leur famille, nous ne pouvons, ça a été dit par le président et par d'autres, aujourd'hui, réfléchir à une intégration directe. Donc, il faut qu'on imagine d'autres solutions pour la Chambre en général, pour les équipes qui auront à gérer ports et aéroports de façon particulière.

Ça renvoie à une vision de l'articulation entre le monde consulaire et le monde politique. Nous, nous sommes attachés à l'idée, Christelle Combette, d'autres l'ont un peu développée dans d'autres termes, qu'il existe des prérogatives propres au monde économique, que lui soit conférés des modes et des organes de représentation et des lieux dans lesquels il puisse évoluer librement, y compris de manière tantôt positive, tantôt critique à l'endroit des institutions politiques de la Corse.

C'est important, non pas simplement au sens d'un contre-pouvoir, mais plus généralement d'une architecture institutionnelle un peu plus respirante et de lieux publics qui, je dirais, soient en capacité de générer leur propre pensée, leur propre stratégie, sans être inféodés ou assujettis aux politiques, indépendamment de la qualité et de l'identité de ceux ou celles qui président aux institutions de la Corse.

Donc, des ports et aéroports dans la sphère publique, des sachants en situation de faire des choses.

Un mot dont on a un peu parlé, mais à mon avis, selon nous, trop peu. La question fondamentale qu'on se pose de moins en moins : ça marche ou pas ? C'est bien qu'on se le dise de temps en temps, ça marche, ça marche bien. Il n'y a pas de grèves, il n'y a pas de conflits, il n'y a pas de remontées négatives, il y a des chiffres qui sont éloquentes.

Donc, je le dis tranquillement, le résultat de la gestion des ports et aéroports de Corse, est un résultat largement positif.

Loin de nous l'idée aujourd'hui, sous prétexte que les choses doivent évoluer au plan du droit, de déconstruire dans un pays qui a assez de fragilités

comme ça, des choses qui par ailleurs, fonctionnent et fonctionnent même très bien. Ok !

Sur ce qui est dit, il n'y a pas de surprise, Président, on n'est pas d'accord, je ne parle pas du rapport, je parle de la genèse. Bien sûr que depuis des années, nous connaissons les difficultés du dossier. Bien sûr que nous savons que l'État, les préfets, l'administration centrale, les ministères peuvent avoir en l'espèce des visions différentes, voire antagonistes. Mais nous ne pouvons pas croire qu'un scénario ou des scénarios ou scénarii posés dans cette Assemblée en janvier 2022, transmis de votre propre aveu ou avis, en septembre, octobre de la même année, donc il y a peut-être une explication, mais je ne comprends pas le delta, reviennent devant nous, non plus pour parler de la tutelle qui est désormais dépassée au moment où nous parlons, mais du syndicat ouvert, en septembre 2024 et peut-être même, sans être grand clerc, ni dans le secret des Dieux, y-a-t-il un lien entre l'imminence ou la proximité très forte de l'assemblée générale de la Chambre de commerce et le débat du jour ?

D'ailleurs, pour ne rien cacher, même si j'entends le souci qui a présidé au distinguo, je pense qu'on aurait gagné à bloquer une après-midi et dans le même mouvement à débattre et à voter. J'imagine que les statuts quelque part sont prêts ou en passe de l'être. Le débat d'orientation, il est intéressant, mais je pense qu'on aurait gagné dans la foulée, à avoir un rapport qu'on aurait pu amender, discuter sur pièce et ce faisant à voter ou pas.

Vous avez voulu un débat d'orientation, on s'y inscrit volontiers, mais je pense que dans la méthode, on aurait gagné à resserrer les choses et pas à les distinguer aussi nettement.

Continuer en disant que si nous ne partageons pas cette vision, mais alors vraiment pas du tout, du calendrier, il y a une inquiétude que nous partageons. Vous présentez un scénario idyllique, vous présentez les actes qui ont été posés dans un raccourci, à notre avis compliqué, entre délégation de service public, choix dans le maritime et l'aérien, etc., dont on sait qu'ils ont pour l'essentiel été dictés par des considérations extrêmes. Je pense que cette présentation, qui ne correspond pas du tout, mais alors pas du tout à notre vision de la réalité, elle peut nous conduire désormais si on n'est pas extrêmement prudent vers des déconvenues. Alors après, on dira que c'est l'État ou le nouvel axe du mal, que j'ai la gourmandise, pour paraphraser Jean-Martin Mondoloni, on dira que la droite et nous, on est encore d'accord, c'est tellement facile ! Peut-être même serons-nous rendus responsables, chers amis, pour partie de ce qui va nous arriver.

Blague à part, même si c'est très sérieux et que ça commence à être un peu lassant de toujours invectiver, y compris ceux qui n'y sont pour rien, au lieu de chercher sa responsabilité propre, moi, j'espère que ce que vous nous proposez, ça va nous permettre de tenir. J'ai des doutes.

À ce stade et je reviendrai avant de conclure, quelques propositions. D'accord avec Paul-Fé quand il dit qu'on a vocation de passer de 11 à 15. Il est plus habile que moi en matière de représentation des groupes et de taux, de quotas, etc., li facciu cunfidenza, on est d'accord. On ne peut pas imaginer qu'un seul des groupes, en poussant la logique, même si je sais la difficulté, en me tournant vers les non-inscrits, Pierre et Josépha, une seule des sensibilités de l'Assemblée soit exclue de pareilles constructions. Donc, il faut voir comment ça peut s'envisager, et je ne parlerai pas pour ceux qui peut-être auront à le faire, mais d'un point de vue global et en termes d'architecture fine.

Dans le même ordre d'idée, je suis moins d'accord sur l'idée et j'ai fini présidente, qu'il faille exclure l'ADEC, l'ATC et l'OTC. Pour notre part, on est plutôt favorables au fait qu'ils y demeurent.

J'introduis une proposition complémentaire que j'aurai l'occasion de présenter ou de préciser le mois prochain. Nous aimerions, même si ce n'est pas le débat du jour, que lorsque les choses seront mises en œuvre à l'échelle des territoires, les EPCI soient associés au conseil d'exploitation portuaire et aéroportuaire, territoire par territoire. C'est le cas partout et c'est normal qu'un territoire qui pense sa stratégie économique, touristique, de gestion des flux, il soit associé à la vision opérationnelle développée à l'échelle d'une plateforme.

Je finis parce que je ne veux pas dépasser de trop. Donc, vous l'aurez compris à ce stade, une vision très différente en termes de genèse et de développement du dossier, un commun intérêt : en sortir, une proposition heureuse, le SMO, des amendements qui seront faits en temps et en heure, donc le mois prochain et un espoir teinté d'inquiétude quant à la suite des opérations. On aura l'occasion d'y revenir. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Valérie Bozzi souhaite intervenir pour « Un soffiu ».

Mme Valérie BOZZI

Merci, Madame la Présidente.

Très brièvement, d'abord, je voudrais remercier à mon tour le président de la CCI et son directeur qui sont venus hier nous présenter ce rapport avec beaucoup de pédagogie et beaucoup d'explications qui nous manquaient. Il m'en manque encore un petit peu à l'issue de l'explication longue du président du Conseil exécutif, parce que j'ai encore du mal à comprendre pourquoi on ne délibère pas aujourd'hui sur ce projet de statut qui visiblement existe. Ça a été expliqué, Monsieur le Président, vous nous avez donné quelques détails, quelques suppositions du projet de statut, mais pourquoi ne pas l'avoir annexé ? Pourquoi ne pas être allé au bout de cette délibération, puisque on sait que la Chambre de commerce délibérera le 3 octobre ? Je crois qu'on aurait rassuré d'autant plus.

Alors j'ai bien compris qu'aujourd'hui l'objectif de cette prise d'acte, c'était rassurer les salariés, et je crois que c'est important. Mais on aurait pu les rassurer davantage en ne se contentant pas d'une prise d'acte, mais en délibérant sur ce projet de statut, en validant définitivement, parce qu'en fait, on aura fait 2 rapports d'information, ça été rappelé par Christelle tout à l'heure, en 3 ans. On aurait pu s'éviter cette prise d'acte inutile pour rassurer ces salariés davantage, effectivement, je crois que c'est important.

C'est important de rappeler l'intérêt pour notre île de la gestion publique de ces ports et aéroports, c'est essentiel. Ils assurent un service important, d'abord parce qu'ils sécurisent les passagers, bien sûr, mais ils sécurisent la Corse entière. Donc, leur travail est essentiel pour l'ensemble des Corses et pour la Corse. Donc, ça a été dit par tout le monde, tout à l'heure, c'est important de maîtriser cette gestion par notre Collectivité, en tout cas, de maîtriser en gestion publique, ce service, la gestion des ports et aéroports.

Bien sûr, on peut regretter ce timing qui nous conduit au pied du mur.

Qui en sont les fautifs ? Ça n'est pas l'objet du débat aujourd'hui. En tout cas, je crois qu'on aurait gagné un mois en délibérant définitivement aujourd'hui sur ce syndicat, qu'on aurait ainsi lancé les délais de recours, parce qu'on ne sait jamais, une délibération, un délai de recours, 2 mois et on dépasse le 31 décembre, ça pourrait être un risque qu'on aurait pu s'éviter en délibérant aujourd'hui.

Donc, encore une fois j'attends quelques explications sur ce timing et en tout cas sur le fait de simplement faire une prise d'acte aujourd'hui en lieu et

place d'une délibération qui engagerait notre collectivité et qui rassurerait définitivement les salariés et la Corse entière sur l'avenir de ses ports et aéroports.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Qui souhaite s'exprimer ? Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu, Mma a Presidente.

Duie parole per di chì sò d'accunsentu incù a creazione di stu SMO chì mantene a gestione di i nostri porti è aeroporti in mane pubbliche è corsa, è incù ghjente chì face benissimu u so travagliu ;

Spertu l'interrugazione di Paul-Félix nant'à a custituzione di u cunsigliu d'amministrazione.

È aghjustu un'antra quistione : aghju vistu chì 3 uffizii anu da esse in issu cunsigliu, ma mi dumandu perchè ùn ci hè micca l'Uffiziu di l'ambiente. Ùn dicu micca què per fà piacè à Guy ARMANET, ma mi ricordu chè à a creazione di u portu di Bastia, e più forte uppusizione ghjeranu opposizione ambientale. Dunque mi pare naturale ch'ellu ci sia l'Uffiziu di l'ambiente. È compiu cusì.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, O Sgiò cunsiglieru.

Qual'hè d'altru chì vole piglià a parolla ? Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Monsieur le Président,

Vous avez présenté ce dossier effectivement important, à l'aune de 2 piliers fondamentaux, celui sur le plan économique, social, celui de 1 123 familles, celui de centaines de personnes dont les emplois directs et induits sont en jeu.

Et puis de l'autre côté, vous avez présenté également quelque chose qui fait partie de nos fondamentaux, la maîtrise stratégique de nos infrastructures portuaires et aéroportuaires. Ces deux piliers, nous ne pouvons que les partager lorsque nous regardons l'importance de ce dossier.

Or, et je ne vais pas beaucoup différer d'un certain nombre d'interventions précédentes, justement, l'importance de ces 2 piliers sur le plan social et sur la question de la maîtrise de nos infrastructures portuaires et aéroportuaires, aurait dû vous conduire à ne pas cumuler autant de retard parce qu'effectivement, si l'on peut entendre et si je peux concevoir que le dossier est complexe et si je ne minore pas le travail qu'il nécessite, si je peux entendre et concevoir que l'État tergiverse, pour autant il y a des tergiversations de votre côté qui auraient pu être économisées et qui risquent d'être très dommageable pour ces 2 piliers fondamentaux que j'ai évoqués en préambule de mon propos, puisqu'il y a beaucoup d'étapes qui restent à valider.

Aujourd'hui, nous sommes devant un rapport d'information.

Un rapport d'information, c'est bien lorsqu'on s'inscrit dans une temporalité qui le permet, c'est-à-dire qu'on fait un rapport d'information, on présente sa stratégie quelques mois avant de présenter la validation de cette stratégie à travers des statuts.

Là, nous allons avoir les statuts qui circulent déjà, on va avoir les statuts le mois prochain à valider sur la session prochaine. Je veux dire, à un moment donné, ça, c'est quand on a le temps, quand on a géré son calendrier. Malheureusement ce n'est pas le cas. Le calendrier n'a pas été géré.

Alors, sur le véhicule juridique et à l'aune de ces deux exigences, sur le véhicule juridique, on peut vous suivre, en plus, vous le présentez de nouveau de façon transitoire. On peut vous suivre, pourquoi ? Parce qu'il va nous garantir, en tout cas pour l'heure, parce que je vous ai trouvé bien confiant lorsque vous avez dit, « nous avons sécurisé la maîtrise stratégique de nos transports aériens et maritimes », je vous ai trouvé bien confiant.

De la même façon, je vous appelle à la prudence sur ce qui est de la maîtrise de nos infrastructures portuaires et aéroportuaires. Oui, je vous suivrai sur la méthode transitoire que vous préconisez, même si aujourd'hui nous ne sommes pas appelés à voter. En revanche, il faudra véritablement aller très vite parce qu'au regard des échéances, il y a encore beaucoup d'étapes à franchir et du côté de la Corse et au-delà, jusqu'à la commission européenne, il y a beaucoup de choses à faire valider. Je pense que l'intérêt général peut être motivé, que beaucoup de choses peuvent être entendues. Mais encore faudra-t-il avoir le temps nécessaire pour le faire et pour garantir que des multinationales, effectivement et nous partageons votre souci, ne viennent pas, et des forces extérieures à la Corse, ne viennent pas s'approprier des outils stratégiques tels que nos ports et nos aéroports.

Pour cela, je vous invite, au-delà de l'information que vous nous faites aujourd'hui, à agir en ce sens.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Louis Pozzo di Borgo pour « Fà populu ».

M. Louis POZZO DI BORGIO

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, chers collègues, Monsieur le Président de la CCI de Corse, Monsieur le Directeur général, Messieurs les directeurs, Messieurs les représentants de la CCI, élus, agents, quelques mots.

Tout d'abord, une intervention en deux temps.

Je pense qu'il faut reposer le cadre, un cadre, bien entendu, local qui ira un petit peu au-delà et ensuite, dans le second temps de mon intervention, apporter quelques éléments de réponse à certaines interventions, vous me permettrez l'expression, c'est un avis très personnel, que j'ai jugées parfois lunaires, mais j'y viendrai tout à l'heure.

Sur le contexte local, il est dommage et dommageable, que dans cet hémicycle, sur l'autel de la politique politicienne, nous ayons occulté tout de même un petit focus sur les CCI. Les CCI aujourd'hui, ça a été dit partiellement, ce sont des acteurs moteurs, des locomotives du développement économique, des transports, ce sont des acteurs et bien au-delà d'acteurs, ce sont des partenaires de la Collectivité de Corse, des partenaires des collectivités. Nous y sommes, nous

le disons, nous le reconnaissons bien volontiers, de par les ports et les aéroports, une implantation territoriale des CCI qui fait la richesse de notre territoire, qui est aussi représentative de l'insularité. Nous pourrions parler notamment du rapport à la chambre régionale des comptes, avec ces 4 aéroports qui permettent à des bassins de vie d'exister et de se développer.

Nous avons aussi, lorsque nous dressons ce constat-là, une pensée et ça sera une des priorités de mon propos, nous avons eu comme prisme d'analyse et de travail sur ce dossier-là, une seule chose en tête, prioritairement : c'est le devenir des 1 100 agents de la CCI. Quoi que vous en disiez, quoi que vous laissiez planer, il n'a jamais été, je dirais, identifié d'autres priorités que celle-ci. 1 100 agents, 1 100 familles, ça a été dit 1 100 familles corses qui sont aujourd'hui suspendues à nos décisions et au niveau de nos débats. Eh bien oui, ça a été notre priorité, et cette présentation du SMO en est la preuve.

Nous sommes aujourd'hui tout à fait conscients du climat anxieux d'un transfert de compétences, d'une tutelle et que ce dossier a entraîné bien évidemment des inquiétudes au niveau de ses agents.

Nous voulons les rassurer aujourd'hui en leur disant qu'ils sont notre priorité, tout comme le développement économique en lien avec les CCI, tout comme les transports, tout comme la maîtrise publique des plateformes portuaires, aéroportuaires. Et je m'étendrai un peu plus là-dessus tout à l'heure.

Lorsqu'on a posé ce cadre-là, j'ai envie de vous dire effectivement, ce rapport qui arrive aujourd'hui, alors certains restent sur la genèse, on a beaucoup parlé du retard, de l'inaction, moi je vais vous parler de la finalité parce qu'aujourd'hui, on est là, non pas pour faire le procès du passé, mais bien pour se projeter. Quelle est la finalité de ce rapport ? C'est de garantir aujourd'hui à la Collectivité de Corse la maîtrise d'un outil et de garantir aux CCI qui sont des experts en la matière, une continuité, une pérennité de leur action.

Alors on peut s'attarder effectivement sur la genèse du problème, refaire l'histoire, qui est en retard ? Qui est responsable ? Qui est coupable ? Mais moi je pense que c'est 1 100 agents n'en ont rien à faire et nous non plus.

Alors on va se projeter sur le la suite. Donc ce SMO qui arrive aujourd'hui, pourquoi un SMO ? Nous aurions pu aussi nous détourner de la maîtrise publique des outils et de dire, comme à Beauvais, on va le citer, Bouygues et GIS, comme à Tahiti et GIS, puis Vinci, comme à Lille, Eiffage ou comme à Toulon, Vinci, eh bien nous aurions ouvert les portes à cette sorte de mondialisation qui nous écarte de nos fondamentaux.

Visiblement, elles ne sont pas partagées par tous. En tout cas, ce sont nos fondamentaux et notre vision d'un développement harmonieux de la société corse.

Alors ce SMO, aujourd'hui c'est effectivement un véhicule de transition qui va permettre d'aller vers autre chose. Est-ce qu'il arrive tard ? Est-ce que nous aurions dû voter aujourd'hui ? Si nous avons voté aujourd'hui les statuts et le rapport, nous aurions entendu dans cette Assemblée : nous n'avons pas été consultés. Pourquoi voter aujourd'hui ? Pourquoi ne pas avoir un temps de travail ?

Donc, quoi que nous fassions, il y a une chose qui n'est absolument pas à procrastiner, c'est bien la critique. Pour la critique, alors là nous avons bien compris, effectivement, je ne sais pas si c'est un axe du mal, ce n'est pas ma qualification, mais tout le monde s'entend bien là-dessus.

Autre chose, il y a aussi dans les propos quelque chose qui me gêne profondément, et cette petite musique, puisqu'on nous reproche d'avoir cette petite musique sur un axe du mal qui n'en est pas un, loin de là, cher Jean Christophe, on laisse entendre qu'il y aurait un tout puissant, un roi qui a tous les pouvoirs, le président Simeoni. Mais ce rapport, il ne confie pas plus de pouvoir au président Simeoni, il confie plus de pouvoir à notre Collectivité. Christelle, peut-être que pour l'évêché, faudrait-il mettre un cierge pour un changement de majorité !

Eh oui, eh oui, parce qu'aujourd'hui, ce dont on débat ici, c'est bien d'une nouvelle compétence de la Collectivité. Mais là encore, nous nous trompons, vous vous trompez. Pour avoir effectivement échangé longuement hier avec le président Dominici et Philippe Albertini, 93 % des actions des CCI sont en lien direct avec une compétence CdC. 93 % !

Ce que nous faisons aujourd'hui, c'est simplement rentrer dans la règle. Il n'y a pas plus, il n'y a pas moins, la formation, le transport, les plateformes portuaires et aéroportuaires. Aujourd'hui, les CCI effectuent pour le compte de CdC, 93% de leurs actions en lien avec une compétence directe de la CdC.

Donc, si on veut dire qu'aujourd'hui la Collectivité de Corse va accaparer nouvelles compétences, c'est faux. Si on veut dire que le président Simeoni, serait aujourd'hui atteint d'une boulimie de pouvoir, c'est faux aussi. C'est la loi qui nous impose cela.

Donc, nous sommes simplement dans un chemin qui a été tracé par la loi et nous essayons aujourd'hui de garantir une chose très simple, extrêmement simple, c'est un lien étroit entre la CdC, ce syndicat mixte ouvert et la CCI et que

chacun, avec ses prérogatives, ses compétences et surtout, on n'en a pas parlé, son savoir-faire, il n'est pas question d'enlever aujourd'hui à la CCI qui est ici présente, la moindre capacité à faire et à bien faire, ça a été dit par Jean-Christophe et je le partage pour le coup. Même si le mot « désaccord » est servi à toutes les sauces, nous avons un accord sur une chose, la CCI, ça marche bien, ça marche très bien. Donc, pourquoi changer quelque chose qui marche ? Ce n'est pas de notre volonté. Mais aujourd'hui, expertise côté CCI, mais quand même vision du développement du territoire, Collectivité de Corse. Ça, c'est une évidence.

Et ce SMO qui va se situer, vous me permettrez l'expression, comme une courroie de distribution entre la Collectivité de Corse et la CCI, permettra une meilleure fluidité, permettra d'éviter et de lever certaines critiques qui ont été émises, parfois à tort, parfois à raison, par la chambre régionale des comptes, et donc, d'assurer un développement plus harmonieux du territoire dans le respect des 4 aéroports et des ports de Corse, avec au cœur de tout ça, toujours une chose, le maintien de l'emploi, la garantie de l'emploi, parce que nous ne pouvons pas aujourd'hui aborder les choses différemment.

Nous avons aussi sécurisé ce SMO, ça a été dit dans le rapport, lors de l'AG de la CCI du 24 mai 2024, où Monsieur le préfet de Corse, au nom des ministères concernés, a validé par principe ce rapport. Que vous le vouliez ou non, nous avons effectué le travail en amont. On ne peut pas dire d'un côté que c'est la CCI qui apporte ce rapport ficelé au Président de l'exécutif et de l'autre, nous dire que l'on impose des choses à la CCI, c'est complètement contradictoire. Soit le président de la CCI a fait le rapport avec ses services et l'a offert en cadeau de mariage au président de la CdC, soit ça été fait par des discussions et par du travail. Donc, on ne peut pas dire tout et son contraire en permanence, ce n'est pas possible, ce n'est pas possible.

Pour le reste, cette genèse qu'on veut nous servir à tort et à travers, aujourd'hui, elle est derrière nous. Nous sommes ici pour voter, pas pour voter pardon, c'est un rapport d'information qui présente le futur rapport et les futurs statuts qui seront votés lors de la séance d'octobre, nous sommes sur une vision claire aujourd'hui de la Collectivité de Corse, nous sommes sur un travail qui a été partagé avec la CCI. Est-ce que nous sommes en retard ? Sans doute lorsqu'on est à 3 mois d'une échéance, sans doute. Mais vous prenez comme terme implacable le 31 décembre 2024. Mais nous pourrions avoir aussi, s'il y avait un problème, vu qu'une solution a été proposée, une prorogation de ces concessions sur 3, 4 ou 5 mois. Aujourd'hui, il ne faut pas agiter les chiffons rouges, ce n'est pas une barrière infranchissable qui se situe au 31 décembre 2024.

En tout cas, pour vous dire simplement que bien entendu, au niveau du groupe, nous sommes favorables à ce rapport, nous sommes surtout favorables à

la vision de transition qu'impose ce rapport. Paul-Félix parlait de 7 ans, ça ne sera peut-être pas 7 ans, ça sera peut-être 4. Mais en présentant ce rapport et surtout cette temporalité, que garantissent les 7 ans ? Ça garantit aussi, dans le cadre où les prières des uns et des autres auprès de l'évêché soient exhaussées, que la future mandature aurait en charge, eh bien, le devenir de ces SMO et du futur véhicule législatif. C'est ça qui vous est proposé aussi. On ne ferme aucune porte, on ne ferme aucune porte !

Est-ce qu'il est aujourd'hui impensable que la Collectivité de Corse qui garantit la vision de développement, qui est propriétaire des plateformes portuaires et portuaires, soit majoritaire et que nous soyons, nous, groupe de la majorité, majoritaires au sein du syndicat mixte ?

Effectivement, nous avons au niveau national un Premier ministre qui représente le plus petit groupe de l'Assemblée, nous avons un ministre de l'Intérieur qui représente une droite conservatrice qui représente sans doute, pas grand-chose au niveau national, on peut le mettre ici aussi en avant ou pourquoi pas en rêver. Pourquoi pas, la majorité laisse sa place aux oppositions, les oppositions gèrent et la majorité subit, pourquoi pas ? C'est une vision démocratique comme une autre. Oui, la majorité territoriale sera majoritaire au sein du syndicat mixte. Oui, tous les groupes sont représentés, Josepha, « Core in Fronte », tous les groupes seront représentés. C'est la vision du président de l'exécutif, ça sera présenté dans un prochain rapport.

On nous fait immédiatement des procès avant même d'avoir discuté. Aujourd'hui, la réalité c'est que ce rapport, pourquoi il est dérangeant pour certains ? Parce qu'il a été fait avec l'accord des CCI, en partenariat avec les CCI, qu'il garantit le maintien de l'emploi de ces 1123 familles et on voudrait nous faire un procès parce que nous serions en retard, alors même que l'échéance n'est pas passée.

Alors moi j'ai envie de vous dire, avant l'heure ce n'est pas l'heure, après l'heure ce n'est plus l'heure, sauf qu'aujourd'hui nous sommes dans un rapport d'information, nous verrons bien en octobre si nous serons au rendez-vous et si au 31 décembre nous serons au rendez-vous aussi.

Voilà, Monsieur le Président de l'exécutif, en ce qui nous concerne, vous l'avez compris, nous vous soutiendrons dans ce rapport. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, resta pocu tempu, postu chè no parlemu d'orarii.

Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Il n'y a plus de prise de parole ? Une minute.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Le fond du rapport, c'est le rapport. Là aujourd'hui, on a discuté de manière philosophique, donc il est normal qu'à partir du moment où il y a des points fondamentaux qui ne sont pas précisés parce qu'on n'a pas les statuts, on se pose des questions légitimes : le problème de la gouvernance, le problème de la représentation des groupes politiques.

Il y a des règles dans le code général des collectivités territoriales, la répartition des élus de la Collectivité de Corse, elle est à la proportionnelle à la plus forte moyenne. Point. Ça veut dire que si un groupe, il en a 4 et qu'il y en a 11, il en a 0. Et vous n'allez pas inventer qu'il y aura la place du groupe de l'opposition ? Ce n'est pas possible. Donc, ou on met 15 ou on met 11. Mais la discussion, elle est politique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Quoi qu'il en soit à ce stade, c'est un rapport d'information et qu'il y aura lieu d'échanger tant sur les statuts que sur d'autres modalités de fonctionnement du SMO dans les semaines qui viennent et rapidement d'ailleurs, parce que la prochaine session, elle arrive rapidement.

Avant l'heure, ce n'est pas l'heure, après l'heure ce n'est plus l'heure. Donc, la session arrive vite, il va falloir travailler.

Donc, je me tourne vers le président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Trêve de procrastination ! Non, rapidement, merci pour les interventions.

J'ai envie d'abord de répondre à Valérie Bozzi. Très sincèrement, dans un délai contraint que nous avons largement subi, même si on peut nous critiquer, très sincèrement, je ne vois pas comment on aurait pu tordre le bras du Gouvernement sur cette affaire et être plus insistants que nous l'avons été. A un moment donné, ça passe par la loi, ça passe par une possibilité de discuter avec le Gouvernement sur un statut d'établissement public. On ne nous a jamais ouvert cette fenêtre de discussion. Donc, quand on s'en est rendu compte fin 2023, on a essayé de chercher des solutions alternatives, nous, la CCI, la Collectivité de

Corse, on a commencé à le dire au Gouvernement et c'est le 24 mai 2024 qu'on a eu le feu vert pour aller sur un syndicat mixte ouvert.

À partir de là, on a travaillé beaucoup ensemble, juin, juillet, août, et il fallait respecter les délais. Et pour respecter les délais, moi je suis président du Conseil exécutif, en accord avec la présidente de l'Assemblée de Corse, une de mes missions fondamentales, c'est de respecter les prérogatives de notre institution et notamment de respecter l'équilibre des pouvoirs entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse.

Par rapport à ça, j'ai pensé sincèrement, en accord avec la présidente de l'Assemblée de Corse, que le fait de scinder en deux exercices, la discussion globale qui nous a permis aujourd'hui quand même d'acter ensemble, même s'il n'y a pas de vote, un certain nombre de principes qui ne sont pas des principes qui vont de soi. La maîtrise publique, la volonté de trouver un équilibre entre notre maîtrise publique et l'efficacité de notre concessionnaire historique, la volonté de préserver tous les emplois, la nécessité de renforcer notre efficacité, la volonté d'intégrer la gestion des ports et aéroports dans une vision globale qui respecte notre vision politique du développement économique et notamment touristique, tout ça justifiait un débat, à mon avis.

Alors, il y avait aussi la nécessité que, comme je l'ai dit, les commissions puissent avoir les statuts. Les projets provisoires des statuts que nous vous avons communiqués, Paul-Félix, ils ont été communiqués sur votre boîte, peut-être que vous ne l'avez pas ouverte. Mais hier, ça a été communiqué à tous les présidents de groupes, y compris dans la perspective à diffuser à l'ensemble des élus, même si notre débat d'aujourd'hui n'est pas sur les statuts, notre débat, il était sur la discussion globale. C'est ensuite d'avoir un mois de travail, ça nous fait, en fait, un mois et demi de travail, les 15 jours qui ont servi à la préparation de cette session avec les 2 commissions, en ce qui me concerne, la rencontre avec les syndicats, le CESEC qui a été saisi du rapport d'information, les échanges que vous avez pu avoir avec la CCI sur les principes et sur la genèse de cette affaire et un mois encore pour travailler sur les statuts.

Je pense peut-être que si on l'avait fait en une fois, on n'aurait pas pu avoir cet espace de travail qui est indispensable, y compris pour aborder les questions de gouvernance. Donc, je pense que c'était le meilleur choix, notamment pour respecter les prérogatives de l'Assemblée de Corse et en tout cas c'est dans cet état d'esprit que ça a été fait.

Après en souriant, pour répondre à Christelle, je dormais pendant 4 ans. Heureusement le président Dominici est passé par là, il m'a réveillé, il m'a donné un rapport et je l'ai inscrit à la session d'aujourd'hui. J'ai essayé de l'apprendre tant

bien que mal ! Bon donc voilà, après chacun a sa vision de l'histoire. C'est un problème de croyance donc je vous laisse aux vôtres, je les respecte !

Plus sérieusement, vous ne pouvez pas en même temps, vous nous aviez dit à l'époque, et je l'ai entendu et je l'ai partagé, le principe du rattachement qui a été acté par la loi Pacte, il porte en lui un risque, c'est qu'on ait une espèce de Collectivité de Corse surpuissante, pas seulement un président du Conseil exécutif, mais une Collectivité de Corse surpuissante, englobante, qui aille dans tous les domaines de l'activité économique, sociale, politique, etc. Vous aviez pointé ce risque et ce risque, il est plutôt à gérer et à faire disparaître dans le point d'atterrissage qui sera le rattachement à la Collectivité de Corse.

Donc, vous ne pouvez pas la fois réinvoquer ce risque et me reprocher de venir aujourd'hui avec une solution qui, au contraire, le tient totalement à distance, puisqu'on va rester dans un système de concession, une concession au bénéfice de la CCI dans le cadre d'un in house.

Donc, on n'est absolument pas dans la matérialisation de la crainte que vous évoquiez, que nous pouvons partager en partie. Et je précise qu'il nous faudra construire un établissement public rattaché à la Collectivité de Corse, en respectant la nécessité d'une vie économique qui est représentée, d'une institution consulaire, qu'elle soit la Chambre de commerce et d'industrie ou la Chambre des métiers, qui représente les chefs d'entreprises et qui représente les artisans. Bien sûr que la Corse a besoin de cet équilibre institutionnel et de cette respiration démocratique.

Donc je pense que de ce côté-là, tout le monde peut être rassuré, et par la perspective sur laquelle nous allons travailler, et par la solution transitoire que nous allons mettre en œuvre.

Un mot pour répondre à Jean-Christophe Angelini. Sur la question des EPCI, moi je dis très clairement que ce n'est pas prévu dans les projets de statut et ce n'est pas dans ma vision que je propose de débattre à l'Assemblée de Corse parce que nous allons faire émerger un système aéroportuaire global, pensé à l'échelle de la Corse et qui ne met pas en concurrence les différentes structures aéroportuaires, au contraire, qui travaille à leur complémentarité, y compris à leurs équilibres, leurs équilibres financiers, etc., puisque certaines gagnent plus, que d'autres gagnent moins, certaines ont un certain nombre d'investissements plus importants à faire, etc., etc.

Vous avez pris une comparaison en disant, ailleurs, les intercommunalités sont présentes. Elles sont présentes quand elles sont

propriétaires des infrastructures, lorsqu'elles sont propriétaires des infrastructures. Aujourd'hui, c'est la Collectivité de Corse qui est propriétaire des infrastructures.

Et puis, il y aurait une autre difficulté, quelle intercommunalité on va mettre ? Est-ce qu'on va mettre par exemple pour l'aéroport de Poretta uniquement l'intercommunalité de Borgo ? Je ne pense pas. L'intercommunalité de Bastia aussi aurait vocation à y être, et puis de la Casinca aussi parce que Poretta c'est aussi la Casinca. Pour la Balagne c'est la même chose. Donc, on voit bien que si on rentre dans cette logique, nous n'allons pas en sortir.

L'idée c'est bien de reconduire cette synchronie entre une Collectivité de Corse qui, de par la loi, a la compétence du développement économique et a une vision stratégique, qui est un acteur à l'échelle de la Corse et la Chambre de commerce et d'industrie qui... après les accusations de procrastination, les tentatives de déstabilisation par jeux vidéo interposés... Une chambre de commerce et d'industrie qui a fait aussi un effort considérable qu'il faut rappeler pour le souligner, qui est allée, elle, vers la régionalisation alors que ce n'était pas facile, non seulement ce n'était pas facile mais c'était très difficile. On est à mon avis dans cette dans cette logique-là.

En revanche, et c'est marqué dans le rapport, les intercommunalités sont représentées et associées à travers les conseils consultatifs, y compris une analyse territorialisée.

Je vais maintenant, pour terminer rapidement, répondre à Paul-Félix Benedetti.

Cette discussion sur les statuts, bien sûr qu'il faut que nous l'ayons et c'est bien pour ça que je vous ai proposé de dissocier la discussion globale d'aujourd'hui de la discussion sur les statuts, y compris de façon approfondie.

Moi, je vais vous dire en toute transparence, y compris devant la CCI, selon quel principe j'ai essayé de trouver avec la Chambre de commerce et d'industrie des points d'équilibre. Vu du côté de la collectivité de Corse, il y avait d'abord la question de la maîtrise stratégique, ça a été dit. La maîtrise stratégique, c'est la gouvernance, mais pas que la gouvernance. Par exemple, on a eu des expériences malheureuses, il y a des expériences malheureuses dans le fonctionnement des certains syndicats mixtes. Je pense que le syndicat mixte qui se voit transférer une compétence qui est aujourd'hui en propre à la Collectivité de Corse, gérée, aménagée, exploitée, eh bien ne peut pas exercer cette compétence dans des conditions qui remettent en cause la vision stratégique de la Collectivité de Corse, y compris par exemple en termes d'agrandissement des infrastructures aéroportuaires.

C'est la raison pour laquelle dans les statuts, avec l'accord de la CCI, il est écrit que les décisions du syndicat mixte ouvert doivent être, non pas en compatibilité, vous vous rappelez la discussion PLU compatibilité avec le PADDUC, elles doivent être en conformité avec les dispositions, et du PADDUC, et du schéma directeur des ports et aéroports, c'est-à-dire que les documents stratégiques votés par l'Assemblée de Corse doivent être respectés dans un rapport de conformité par les décisions du syndicat mixte ouvert. Et ça a été tout à fait compris et accepté par la Chambre de commerce et d'industrie.

Même chose, j'y insiste, je l'ai dit dans ma présentation, mais c'est très important, l'aspect budgétaire, en tout cas l'aspect décision budgétaire. Oui, on est allés vers une majorité qualifiée sur les décisions en matière d'investissement.

Trois raisons à cela.

Première raison : c'est que pour qualifier la quasi-régie, il faut que la CCI qui est à la fois dans le concédant et dans le concessionnaire, ait de vrais pouvoirs au niveau du concédant, de son exercice de concédant. Si simplement, elle est présente mais obligée de se soumettre à toutes les décisions de la CCI, on est dans une fiction juridique et à ce moment-là, le rapport de concession in house ne peut plus se faire parce que le juge va le sanctionner.

Donc, il faut de véritables pouvoirs et ces pouvoirs, ils y sont dans des domaines importants, voire essentiels, définir ensemble les investissements, mais limite prévue, ces investissements doivent s'inscrire dans le respect et la conformité du cadre stratégique fixé par l'Assemblée de Corse : PADDUC, schéma directeur, et dans le cadre budgétaire fixé par l'Assemblée de Corse, c'est-à-dire les autorisations qui sont votées à l'occasion de chaque exercice budgétaire. Ça, c'est la première raison.

Deuxième raison, pourquoi on met ça en place ? Pour aller vers la synergie dont on parle. Et pourquoi il faut que ça soit territorialisé ? Parce que ça ne va pas être la guerre d'un aéroport contre un autre, ça va être dans cette structure à l'échelle de la Corse, une vision planifiée, concertée, des investissements qu'il y a à faire. Et s'il n'y a pas d'accord là-dessus, ça veut dire que notre système ne fonctionne pas. Donc, ce n'est pas gênant d'avoir une majorité qui soit une majorité qualifiée là-dessus.

À côté de ça, je vous le dis, je l'ai dit à la Chambre de commerce et d'industrie, il faut que, y compris dans la gouvernance, la Collectivité de Corse soit majoritaire sur un certain nombre de décisions. Et ça a été compris.

Cela étant, je me tourne vers Paul-Félix Benedetti et vers les autres élus, assurer la prééminence dans un certain nombre de décisions de la Collectivité de Corse, c'est mon rôle, c'est le nôtre. Après, il y a une question d'équilibre des pouvoirs.

Ce rapport, cette proposition donne beaucoup plus de pouvoir à l'Assemblée que la situation actuelle. La situation actuelle, que se passe-t-il ? Il y aurait, si on devait rester dans un rapport de concession, un appel d'offres, scénario catastrophique, 1/3 mû uniquement par un intérêt de recherche de profit, mais gardons la CCI, la CCI se positionne.

Quels sont les pouvoirs aujourd'hui de l'Assemblée de Corse ? L'Assemblée de Corse, elle va intervenir une fois au moment de l'attribution et une fois pour valider le contrat de concession.

Qui va décider ? La majorité. Quand on va voter le contrat de concession, qui va décider ? La majorité, et c'est normal.

Donc moi, ce que j'ai souhaité dans le projet de statut qui n'est pas définitif, c'est quoi ?

C'est que premièrement, la Collectivité de Corse soit respectée dans ses prérogatives stratégiques.

Deuxièmement, que l'Assemblée de Corse soit renforcée dans ses prérogatives. Avec cette proposition, vous le savez, le comité syndical est composé de membres issus de l'Assemblée, pas du Conseil exécutif. Aujourd'hui, l'Assemblée n'intervient qu'au moment du vote de la concession ; là, l'Assemblée sera représentée au sein du Conseil syndical.

Troisième élément, il faut bien sûr que ce syndicat mixte ouvert, et Louis l'a dit, on va le dire très clairement, c'est la loi de la majorité. La majorité qui gagne les élections doit être majoritaire au sein du syndicat mixte. C'est normal, ça ne peut pas être autrement. Je vais être très clair, vous ne pouvez pas avoir un scénario de gouvernance dans laquelle la CCI a les moyens de décider seule et vous ne pouvez pas non plus avoir un scénario de gouvernance dans lequel la CCI, alliée à tout ou partie de l'opposition, décide, au sein du SMO, au lieu et place de la majorité qui a été désignée par les urnes, pour une compétence qui initialement est celle de la Collectivité. Donc, c'est dans cet esprit que nous avons travaillé.

La proposition qui est faite aujourd'hui, Paul Félix, que ça soit sur la composition du conseil syndical ou sur la durée du syndicat, elle intègre ces

soucis-là. Pourquoi ? Premièrement sur la composition du comité syndical, c'est le projet de statut qui vous a été transmis hier, dans le premier projet de statut, celui que je vous ai présenté, mais c'est pour ça aussi, Valérie, qu'on ne pouvait pas venir voter en même temps parce qu'on a continué à travailler, y compris en intégrant ce qui a été dit dans les commissions, on a continué à travailler avec la CCI, dans le premier projet, celui que je vous ai présenté il y a 10 jours, la CCI était à 5 représentants.

Aujourd'hui elle a accepté de descendre à 3.

Elle a accepté de descendre à 3, pourquoi ? Parce qu'elle a dit, « écoutez, on comprend que la Collectivité de Corse veuille être très largement majoritaire. Et on comprend aussi qu'au sein de la représentation de la Collectivité de Corse, il faut garantir que la majorité de cette Assemblée aura la majorité au sein du conseil syndical parce que c'est normal ». Et donc, on a travaillé comme ça.

En revanche, on a maintenu à 11. Pourquoi 11 aujourd'hui ? Parce que ça nous permettait, alors la proposition de Pierre aussi comme la vôtre, c'est pour ça qu'on a besoin de ce temps aussi, je suis ouvert à la discussion, effectivement, ça peut paraître logique de mettre l'office de l'environnement dans un domaine où on aura aussi à intégrer les enjeux de la transition écologique.

Nous, on est partis sur cette proposition de 11, pourquoi ? Parce qu'avec 11, ça permettait d'avoir 6 pour la majorité, 5 pour l'opposition, parce que le syndicat, il va naître là, à la fin de l'année. Moi, mon souci essentiel aujourd'hui, dans la proposition que je vous fais, c'est que cette vision nouvelle qu'on a construite ensemble avec la CCI et dont vous partagez toutes et tous le principe, à travers notre intérêt à toutes et à tous, c'est qu'on le construise ensemble et qu'on le mette en œuvre ensemble. On est d'accord ?

Donc, nous, on s'est dit, si on propose 11, le vote normalement, la délibération qu'on a prise, Madame la Présidente de l'Assemblée, sur votre contrôle, c'est de dire : c'est normalement la représentation proportionnelle au plus fort reste ; on pouvait faire aussi à la plus forte moyenne, on a eu la discussion, d'accord. Mais, il est marqué aussi, « sauf meilleur accord de l'Assemblée de Corse », c'est-à-dire que si on décide, on peut faire une seule liste. Si là, on crée le syndicat mixte ouvert avec 11, si on en met 6 de la majorité et 5 de l'opposition, ça permet non seulement à tous les groupes, mais à toutes les sensibilités d'être représentées : 1 pour la droite, 1 pour « Avanzemu », 1 pour « Core in Fronte », Pierre Ghionga et Josepha Giacometti. Ce n'est pas proportionnel, mais ça permet à tout le monde d'être représenté et ça permet

ensuite aussi d'intégrer les agences et offices parce que ça nous permet aussi de mettre la mutualisation dont on a parlé.

Je prends un exemple : on va discuter, on discute de l'attractivité, du flux, etc. Aujourd'hui, c'est une réflexion qui est menée de son côté par la CCI. Après on en discute ici, après l'ATC intervient. Là, on a un syndicat mixte ouvert eh bien, on discute ensemble, on intègre la dimension de l'attractivité touristique au sein du syndicat mixte ouvert. Je pense que cette proposition-là, elle a vraiment des avantages considérables.

Un dernier mot sur la durée, 7 ans. Le terme, c'est la mise en œuvre du principe, le premier terme, à titre principal. Admettons que le courrier qui a été tenu, qui m'a été envoyé, respecte les délais, on a le rattachement d'ici un an, on va le discuter ici, on va le voter ici. Le syndicat disparaît, on rattache et on a un équilibre avec une CCI qui est rattachée, qui continue à fonctionner. Ça ne fonctionne pas, on n'a pas de majorité à l'Assemblée nationale, on n'arrive pas à avoir un retour du Gouvernement, comme on ne l'a pas eu pendant 4 ans, il faut le dire, on n'a pas eu de retour bien qu'il y ait eu un processus avec un ministre, Darmanin, qui était engagé et qui a relayé me semble-t-il et un ministre, Le Maire, qui était engagé et qui a toujours été engagé pour la Corse, eh bien malgré tout ça, on n'a pas réussi à marcher. Eh bien, si ça ne marche pas, on a le temps de voir pendant 7 ans et même mieux, si on va au bout de la mandature dans 3 ans, ça sera la nouvelle majorité désignée par les Corses, celle issue des urnes dans 3 ans qui décidera, qui aura la majorité au sein du SMO et qui pourra aller vers une autre forme et obtenir éventuellement l'accord.

Donc voilà. Moi, je ne cache rien de ce qui était en jeu. Je vous propose qu'on en discute tranquillement dans le mois à venir.

Un dernier mot. La CCI, elle a son propre rythme et c'est normal. Elle va présenter ce projet de statut. Déjà, si on a un vote de la CCI qui entérine les projets de statut, ça veut dire qu'on a un accord d'une des parties qui est essentielle et indispensable. Si nous on a des modifications à faire, et c'est ça aussi l'intérêt du mois, on en discute y compris avec la CCI. Et si demain on vote des statuts légèrement modifiés par rapport au vote du 3 octobre, si on les vote légèrement modifiés, la CCI, elle aura discuté avec nous, si elle est d'accord, elle intégrera ça et elle revotera les statuts et on reste dans les délais.

Donc moi, je crois que le débat d'aujourd'hui, il a été extrêmement utile, il était indispensable. Il nous a permis d'acter des principes et de dire sur la place publique avec quels intérêts convergents, quelquefois différents mais toujours convergents, nous sommes allés, Collectivité de Corse et CCI, vers cette discussion, les points d'équilibre que nous avons trouvés.

Alors bien sûr, moi non plus je n'ai pas de certitudes, dans aucun des dossiers qu'on a évoqués aujourd'hui. La révision constitutionnelle, je n'ai pas de certitudes, l'autonomie, je n'ai pas de certitudes, la discussion budgétaire, je n'ai pas de certitudes, la DCT, je n'ai pas de certitudes, le syndicat mixte ouvert, je n'ai pas de certitudes. Mais dites-moi, la responsabilité d'élu, surtout d'un pays qui souffre et qui est confronté à des difficultés énormes, c'est de n'aller que vers les choix où on a des certitudes de réussir ou c'est plutôt de regarder la réalité, même quand elle est inquiétante et difficile, et de se dire, « je vais la transformer pour mon pays et pour mon peuple » ? Répondez à cette question.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a une certitude, c'est que vous ne pouvez plus intervenir. Ça, c'est certain !

M. le Président Gilles SIMEONI

Répondons à cette question !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous l'ai dit hier matin lors de mon allocution en début de session, nous sommes dans un monde d'incertitudes auxquelles on ne peut pas répondre.

Vous prenez acte, s'il vous plaît. Il n'y a pas de vote, je le rappelle. Commencez à examiner les éléments, les présidents de groupes, qui vous ont été envoyés hier aussi sur ce dossier. Les échanges reprendront très rapidement bien évidemment dans la perspective de la prochaine session sur ce sujet.

L'ASSEMBLÉE DE CORSE A PRIS ACTE.

Je vous invite à rester à vos places. Le débat est clos sur ce sujet.

Je vous invite à rester à vos places parce que nous allons passer au vote qui n'a pas été effectué tout à l'heure concernant l'amendement et le rapport présenté par Madame Bianca Fazi.

Présentation de l'amendement par Bianca Fazi, que vous avez tous reçu dans l'intervalle.

Raportu n° 224 (SEGUITA): Dumanda di mudificazione legislativa in quantu à a cumposizione di u cunsigliu di famiglia di i pupilli di u Statu in Corsica

Rapport n° 224 (SUITE) : Demande de modification législative relative à la composition du conseil de famille des pupilles de l'État en Corse)

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Après avoir eu une petite discussion avec mon ami Pierre Ghionga, nous avons décidé de rester en l'état.

Je lis l'amendement : « indique que dans l'attente de la prise en compte par l'Etat de la demande de modification législative exposée à l'article 1 et compte tenu de la nécessité de pouvoir réunir le conseil de famille en cas d'urgence, les désignations pour représenter l'Assemblée de Corse au conseil de famille des pupilles de l'État en Corse restent inchangées, soit les représentants suivants : Madame Françoise Campana en qualité titulaire, suppléée par Madame Muriel Fagni ; Monsieur Pierre Ghionga en qualité de titulaire, suppléé par Madame Chantal Pedinielli ».

Nous en avons décidé parce que s'il y a un problème avec les préfectures, eh bien, on se manifesterà parce que finalement, avec Pierre, on a décidé que l'État ne devait pas nous mettre la main dessus.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci pour cet amendement qui vise effectivement à prendre un principe de précaution.

Donc, Pierre et Françoise resteront titulaires, bien sûr dans l'intervalle. Après, on verra ce que donnera la modification législative.

Je soumetts au vote l'amendement. Qui est contre ? Oui ? Sur l'amendement, vous pouvez vous exprimer ? Oui, un pour, un contre.

M. Pierre GHIONGA

Aghju da spiegà a mo pusizione, Madama a Presidente.

Per mè, d'esse in u cunsigliu di famiglie hè una di e più belle missione di a nostra Assemblea. Sò fieru d'esse titolare incù Françoise perchè si tocca à a vita di a ghjente.

Quand'è vo sciglite un coppiu per riceve à un zitellu, scambiate a vita di a ghjente. È un votu in menu, simu dece à vutà, scambia a scelta. Hè perquessa chì ci vole à refusà a pruposta di u Statu. Oghje hè statu un sbagliu, stimu à dui, o s'ellu ùn hè micca statu un sbagliu, ghjè un mancu di rispettu per a nostra Assemblea. Ùn sò micca ghjatti, tuccate à a vita di a ghjente.

Hè perquessa ch'ellu ci vole à refusà. Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avete a ragiò, è pò à ringrazià vi, voi è Françoise CAMPANA, per u vostru travagliu, di sicuru.

Eccu.

Quale hè chì ghjè contru st'amandamentu ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ?

L'amandamentu hè aduttatu.

Avà, aghju da mette à u votu u cartulare amandatu cusì.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ? Tuttu u mondu. À ringrazià vi.

Le rapport amendé est ADOPTE à l'unanimité.

Un minutu d'organizzazione.

Avemu trè cartulari dopu miziornu da l'esecutivu nant'à e risorse umane, què ghjè u primu affare. Dopu, avemu dinò e muzione, trè muzione, mettitevi d'accordu pè piacè ancu puru trà avà è a ripiglia di a sessione nant'à certe muzione. C'hè dinò a risoluzione. Dunque aspitemu a pruposta. Pruvemu à avanzà cum'ellu ci vole per parte à pena di bona ora sè vo vulete.

Ripiglieremu à 3 ore.

La séance est suspendue à 13 h 30 et reprise à 16 h 05.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Deux groupes sont présents. On ne va plus attendre, tant pis pour ceux qui ne sont pas là.

On m'indique que « Avanzemu » avanza, donc ils ne sont pas loin et Paul-Félix Benedetti aussi devrait arriver incessamment sous peu. En tout cas, maintenant il faut reprendre, il est 16 heures, les journalistes nous appellent aussi. Il y a également les services qui sont mobilisés, donc il faut reprendre s'il vous plaît.

Je demande aux assistants de groupes sur lesquels je sais qu'on peut compter, de mobiliser leurs élus et de leur dire de revenir dans l'hémicycle, s'il vous plaît. Merci.

Tous les groupes sont représentés, donc je vais demander au président de l'exécutif de nous dire qui présente les rapports RH, je pense que c'est lui. Donc, Monsieur le Président...

Pour le programme de cet après-midi, nous avons trois rapports sur les ressources humaines.

Ensuite, nous avons deux motions et une résolution à examiner. Quand vous voulez, Monsieur le Président...

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 235 : Mudifica transitoria per l'annu 2024 di l'orientazione direttrice di gestione di l'avanzamenti è di e prumuzione

Rapport n° 235 : Modification transitoire pour l'année 2024 des lignes directrices de gestion avancements et promotions

M. le Président Gilles SIMEONI

Le premier rapport, c'est le rapport n° 235 : mudifica transitoria per l'annu 2024 di l'orientazione direttrice di gestione di l'avanzamenti è di e prumuzione.

Donc, le rapport vise à proposer une modification transitoire pour l'année 2024, des lignes directrices de gestion fixées par la Collectivité de Corse en matière d'avancement et de promotion.

Que sont juridiquement les lignes directrices de gestion ? Elles sont un document cadre qui fixe les critères et les orientations qui déterminent les décisions de l'autorité territoriale en matière de promotion et d'avancement des agents.

Il s'agit donc d'un document proposé par le président du Conseil exécutif, entériné par un vote de l'Assemblée de Corse après avis du comité social territorial qui permet de réunir et de faire débattre les représentants des organisations syndicales et les représentants de l'administration.

Les lignes directrices de gestion sont un outil stratégique important, notamment parce qu'elles donnent de la prévisibilité, de la lisibilité aux décisions qui sont prises à titre individuel en matière d'avancement et de promotion. Donc, les décisions prises doivent se conformer à ces lignes directrices de gestion.

Vous rappelez qu'elles sont normalement établies pour une durée pluriannuelle et elles peuvent faire l'objet en tout ou partie d'une révision en cours de période.

Concernant les lignes directrices de gestion s'appliquant au sein de la Collectivité de Corse, elles ont fait généralement l'objet de critiques assez fortes de la part des organisations syndicales qui les trouvaient insuffisamment claires, générant des situations d'incompréhension, voire de mécontentement.

En gros, les agents ne comprenaient pas, y compris en référence aux lignes directrices de gestion, pourquoi et comment ils avançaient ou ils n'avançaient pas.

Donc, un groupe de travail dans le cadre du bilan annuel qui est fait de ces orientations a été mis en place, qui a permis de travailler sur le fond et qui a acté le principe de faire évoluer les lignes directrices de gestion de la Collectivité de Corse.

Quelles étaient les principaux points d'amélioration à apporter ? Un constat partagé d'une complexité de l'ancien système des lignes directrices de gestion avec le quota d'incompréhension généré par leur application et d'autre part, la nécessité de rendre plus dynamiques ces lignes directrices de gestion, notamment en intégrant dans le document la volonté de valorisation professionnelle des agents et le souci de mettre en œuvre une nouvelle politique managériale incitant à la prise de responsabilités.

L'idée étant donc de basculer à partir des anciennes lignes directrices de gestion vers un nouveau modèle autour de 3 principes clairs : premièrement, valorisation professionnelle des agents ; deuxièmement, rôle de leur hiérarchie et notamment de l'encadrement intermédiaire et des supérieurs hiérarchiques directs qui sont en contact au quotidien avec les agents dans l'évaluation ; troisièmement, veiller à simplifier les règles pour assurer une meilleure compréhension des politiques d'avancement. L'idée étant d'aller bien sûr vers une construction partagée qui a été engagée mais qui n'a pas pu être menée totalement à son terme, d'où l'idée de vous proposer aujourd'hui un document transitoire pour l'année 2024.

Il nous a manqué en fait peu de temps. Le travail a été soutenu. Il y a eu un impondérable, c'est la dissolution de l'Assemblée nationale qui a entraîné en amont une période de réserve puisqu'on ne peut pas statuer sur ce type de document en période électorale, on pourrait penser qu'il y a des volontés, eh bien de ménager, je dirais, certains soutiens, etc. Donc, on a suspendu au moment de la dissolution jusqu'aux élections. Après, on a basculé sur juillet et en août, on n'a pas pu travailler. Donc, on est arrivés sur un document transitoire. Je pense que 80 à 90 % du travail a été fait.

Ce document transitoire a vocation à être remplacé dès l'année prochaine et dès que les 10 % restants de travail auront été menés à leur terme, sur le document définitif.

Voilà donc le cadre global dans lequel s'inscrit la présentation du rapport d'aujourd'hui.

Vous avez vu que le document détaille la simplification. Il y a 3 critères : l'ancienneté, le poste occupé et l'appréciation de la manière de servir.

On a essayé de simplifier le critère ancienneté aussi bien pour les agents hors collègues et lycées que pour les ATTE.

Le critère du poste occupé, c'est la complexité de la cotation des postes dans une administration aussi diversifiée que la nôtre.

Enfin, l'appréciation de la manière de servir, toujours une part de subjectivité, de discussion, etc., où on a essayé d'être le plus clair possible, avec aussi un gros travail d'harmonisation pour arriver à un cadrage d'ensemble, une vision d'ensemble et une harmonisation de la notation. Ensuite, les modalités d'association des différents critères et enfin une approche spécifique pour certains grades, par exemple le grade des agents de maîtrise.

Je termine en disant que devant le CST, ce rapport a fait l'objet d'un vote défavorable avec une abstention, de mémoire, une abstention d'une organisation syndicale. Donc, vote défavorable, une abstention et ensuite un nouveau passage, étant précisé que sans vouloir rouvrir ici les débats qui ont été tenus devant le CST, certains élus de la majorité et de l'opposition étaient présents, c'était plus une opposition, on va dire un peu de principe qu'une opposition réellement argumentée. Je pense globalement que ce document, fut-il transitoire, améliore la situation par rapport aux documents précédents et c'est bien là l'essentiel.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Avant de livrer ce dossier à l'analyse des conseillers, je souhaiterais que l'on vote l'urgence sur celui-ci comme sur les dossiers qui suivent, l'urgence étant liée à la tenue du CST le 13 septembre dernier, donc les délais étaient très courts.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je précise, Présidente, il y avait eu un premier CST, de mémoire, le 5 et ça nous permettait d'être dans les délais prévus par les textes et le règlement intérieur de l'Assemblée. Mais comme il y a eu un vote défavorable à l'unanimité puisque l'abstention, le vote ne compte pas comme vote favorable, il a fallu convoquer un deuxième CST et cette fois-ci, on n'était plus dans les clous pour respecter le délai de 15 jours d'où la demande de vote de l'urgence. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Suite à ces explications, je soumetts au vote l'urgence.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'urgence est adoptée à l'unanimité.

Donc, très bien. Nous pouvons continuer l'analyse de ce dossier. Il y a d'abord un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Oui, Madame la Présidente, avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc maintenant, la parole est à qui veut la prendre sur ce rapport ? Pas d'interventions ? Non. On soumet au vote le rapport. Il n'y a pas de vote ?

Le Président Gilles SIMEONI

Il y a une prise d'acte de la modification.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il n'y a qu'une prise d'acte ? Ce n'est pas ce qui nous est indiqué. Prise d'acte, c'est indiqué d'habitude, il y a écrit « rapport d'information ». Alors, si c'est une information...

On a voté sur l'urgence, c'est déjà bien. Donc oui, c'est une prise de connaissance. Ecoutez, les formulations ne sont pas habituelles. Donc, je me tourne vers les services, c'est une prise d'acte, on est bien d'accord ? Il y a débat là, visiblement. C'est avant qu'il fallait le dire, Monsieur le Secrétaire général.

Donc, il y a une PRISE d'ACTE. Merci.

Raportu n° 236 : Definizione di i raziò d'avanzamentu di gradu à a Cullettività di Corsica per l'annu 2024

Rapport n° 236 : Détermination des ratios d'avancement de grade au sein de la Collectivité de Corse pour l'année 2024

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est donc la détermination des ratios d'avancement par grade au sein de la Collectivité pour l'année 2024, un rapport très attendu bien sûr par les personnels.

Comme vous le savez, en application du code général de la fonction publique, il appartient à l'Assemblée délibérante de fixer, après avis du CST, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement.

Il convient donc, conformément à la réglementation, mais également dans le cadre général fixé par les lignes directrices de gestion, d'établir chaque ratio en fonction du nombre d'agents promouvables par grade de l'année.

Dans ce cadre, la proposition de ratio qui vous est présentée aujourd'hui est basée sur une application maximisée de la réforme de la profession interne, faisant suite au décret du 26 décembre 2023 qui apporte des modifications aux règles des quotas et les assouplit, offrant ainsi aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de recourir le plus largement possible à la mutation interne, je regarde Georges Mela parce que je crois qu'il était intervenu en commission pour se faire préciser ce point et saluer par ailleurs l'idée que c'était dans ce sens qu'il fallait aller. Pourquoi ? En tout cas, nous, nous vous proposons de le faire, parce qu'est ainsi réservée la possibilité à la Collectivité de procéder à des promotions internes au regard des besoins afin de favoriser le déroulement de carrière des agents et de prioriser le recrutement interne sur des postes d'encadrement ou de compétences spécifiques.

Il faut avoir en tête que les possibilités de promotion interne découlant de cette réforme réglementaire vont permettre, au moins théoriquement, un niveau de nomination interne jamais atteint au sein de notre Collectivité, sous réserve des besoins et profils correspondant en interne. C'est là que ce rapport est important à mettre en résonance avec l'adoption du référentiel en organisation qui va nous permettre d'identifier, chaque année, les postes qui sont indispensables. Bien sûr, nous aurons la possibilité, grâce à la mise en œuvre de cette souplesse maximale conférée par le texte, eh bien de promouvoir en interne, y compris pour pouvoir pourvoir sur les postes considérés comme indispensables à travers des mécanismes de promotion interne, sans avoir à recourir à des recrutements externes.

En revanche, et c'est là bien sûr qu'il y a eu discussion avec les organisations syndicales, en matière d'engagement de grades et conformément à ce qui avait été annoncé lors des exercices précédents, les ratios proposés pour l'année 2024 ont été revus à la baisse, notamment pour les catégories A.

Pourquoi ? D'abord, rappeler qu'on est partis d'une situation où on était sur des ratios à 100 %, notamment pour les catégories C, c'était un accord qui avait été pris, au lendemain de la fusion, avec les organisations syndicales y compris en amont de celles-ci, par les trois présidents des collectivités étant appelées à fusionner pour essayer d'avoir le maximum de places possibles pour que la fusion se fasse de façon non pénalisante pour l'ensemble des personnels.

Il y a eu ensuite un haut niveau, y compris pendant la période COVID. Et puis, j'avais annoncé dès 2022, si ma mémoire est bonne, que les ratios seraient diminués. Les organisations syndicales se battent pour que les ratios soient au maximum en disant « vous n'êtes jamais tenus par le ratio théorique que vous avez fixé ». Le problème, c'est que plus vous avez d'espace, a fortiori quand vous êtes à 100 %, et plus on vous demande en permanence d'aller jusqu'au bout des possibilités que le système vous offre.

Cette année, nous sommes sur des propositions de ratio à 100 % en catégorie B. Les textes contraignent en effet de façon forte les conditions d'avancement pour cette catégorie et là, on va au maximum. 40 % en catégorie A, nous avons diminué de façon significative, et 50 % en catégorie C, à l'exception des premiers grades de cette catégorie pour lesquels un ratio de 60 % est proposé. Donc, 50 % pour les catégories C, sauf pour les premiers grades de la catégorie, donc les plus bas, pour lesquels on est à un ratio de 60 %.

Je précise que ce ratio pour les catégories C est le même que celui de l'année dernière et que donc, j'ai dérogé, dans un souci je dirais d'écoute des organisations syndicales, au principe que j'avais posé en 2022 et en 2023. Pour mémoire, je lis simplement les verbatim en 2022, je disais aux organisations syndicales au CST, « à la fin de la discussion, j'ai dit qu'on faisait des ratios de 50 % qui sont déjà très hauts, dont 60 % pour les catégories C. Comme je vous l'ai dit, la tendance est à la baisse et ça sera baissé l'année prochaine encore. Vous l'avez admis, je vous avais dit l'année dernière, cette année on fait encore un effort avec des circonstances particulières. Maintenant on retourne vers la baisse ». Donc, on va très lentement vers une baisse.

Pourquoi la baisse des ratios ? Il y a un enjeu de masse salariale, mais je le dis, ce n'est pas l'argument essentiel. Bien sûr, plus vous promouvez, plus vous avez des ratios hauts ; plus vous allez au seuil des ratios, plus vous promouvez, plus vous augmentez votre masse salariale.

Donc, c'est vrai qu'il y a un enjeu de contention de la masse salariale. Mais l'enjeu principal, à mon avis, c'est aussi de garder son sens à l'avancement. Si vous considérez que tout le monde est systématiquement promu chaque année, eh bien ça veut dire qu'à ce moment-là, l'avancement n'a plus de sens alors qu'il doit être lié au mérite notamment.

Dernier point, concernant les agents de maîtrise qui ne sont pas contingentés par les textes et compte tenu du nombre de promouvables, et par ailleurs compte tenu également de l'effort particulièrement important consenti pour la promotion interne, il est proposé de créer 35 postes, soit une baisse de 17 postes par rapport à 2023, permettant ainsi l'application de la démarche métier, sans pour autant exclure les agents non encadrants. On fournit un effort pour valoriser notamment les agents de maîtrise à travers la démarche métier.

Donc il me semble qu'on est dans une démarche qui est équilibrée. Je signale aussi qu'il est difficile de comparer totalement les situations, mais que nous sommes quand même dans une proportion de quotas qui est extrêmement élevée, forte en tout cas et que bien sûr, cela s'inscrit dans une politique sociale qui est globalement extrêmement généreuse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Il y a un avis à nouveau de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Oui, un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui souhaite intervenir ? Personne. Monsieur le Président, vous voulez rajouter quelque chose ? Tout a été dit.

Bien, donc nous passons au vote concernant la détermination des ratios. Qui est contre ? Qui s'abstient ? « Avanzemu ». Qui ne participe pas ? Non-participation de « Core in fronte ». Qui est pour ? « Un soffiu novu » et « Fà populu in seme » sont pour.

Le rapport est ADOPTE à la majorité.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Présidente, explication de vote ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, je vous en prie.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je me suis abstenu parce que je suis toujours dans l'attente de l'organigramme. Sur tous les rapports, il y a des avancements, des échelons, des diagonales, des transversales. Mais les gens, on ne sait pas où ils vont, on ne connaît pas les cases effacées, les nouvelles cases créées. Enfin, on l'attend toujours. Donc, j'attends toujours en tout cas avec une grande assiduité !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci pour votre explication de vote.

Le rapport est néanmoins adopté. Donc, nous passons au troisième rapport sur les RH. C'est la modification du tableau des effectifs.

Raportu n° 237 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 237 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci.

C'est le rapport n° 237. Je pense que ce qu'attend notre collègue, ce qu'attend l'ensemble de nos collègues avec une grande assiduité et une grande patience, ce n'est pas tant l'organigramme que le tableau des effectifs. Et c'est ça qui va nous permettre d'avoir une vision plus étroite et plus fine. Je vous confirme que je l'attends avec vous avec autant d'assiduité et autant de patience. Mais j'en profite aussi pour me retourner vers le DGA, Monsieur Mattei, Madame Pekle, Madame Peraldi et puis l'ensemble des personnels et des services de la RH qui effectuent un travail considérable de bénédictins. C'est d'une complexité extrême. Je pense qu'on y est. Ça devrait être, je le dis à voix très basse, le mois prochain, je pense. Ne le dites à personne !

C'est vrai que c'est important parce que ce référentiel à l'organisation va nous permettre enfin d'avoir une vision consolidée, synthétique, de pouvoir prioriser nos recrutements, intégrer les contrats à durée déterminée qui sont

nombreux et qui ont vocation à intégrer en priorisant dans les différents secteurs, etc. On pourra aussi avoir une gestion pluriannuelle et pas une politique, je ne dirais pas au fil de l'eau, parce que les recrutements n'ont pas été fait au fil de l'eau, mais ils ont été faits dans le cadre d'une méthode trop largement empirique qui ne nous donnait pas de pilotage stratégique, c'est-à-dire des remontées par DGA, des appréciations d'urgence par DGA, mais une impossibilité à visualiser le tout dans une démarche d'ensemble, avec aussi la part irritative que vous connaissez, d'arriver devant votre Assemblée en vous proposant la création de postes, moi vous disant « oui, mais ces postes, ils sont prioritaires, confère le social, etc. », et vous me répondant, « oui, mais on veut bien vous croire, mais est-ce que vous ne vous trompez pas dans votre appréciation et quels sont les critères objectifs qui nous permettent d'évaluer la pertinence de votre démarche ? ».

Le critère objectif principal, ça va être le référentiel en organisation. La délibération qui, en début d'année, ayant identifié les postes prioritaires à pourvoir nous dira, « voilà comment on va travailler ». La délibération en fin d'année qui nous permettra de tirer le bilan et la délibération intermédiaire à 6 mois qui nous permettra éventuellement de réajuster la tendance en fonction des besoins. Donc ça, normalement c'est pour le mois prochain.

Je m'étais engagé dans l'attente de ce référentiel en organisation à ne plus revenir devant vous avec des rapports créant des postes sans vous donner une visibilité globale. J'ai tenu cet engagement. Celui-ci, c'est une modification du tableau des effectifs, mais comme les deux précédents, il est proposé simplement et uniquement de créer l'ensemble des postes correspondant au nombre d'agents pouvant faire l'objet, dans le cadre des opérations qui se dérouleront en fin d'année, d'un avancement en conformité avec les ratios ou d'une promotion par référence au cadre d'emploi concerné et aux besoins de la Collectivité.

Autrement dit, on sait déjà ce à quoi ça va servir et les postes que je vous demande de créer aujourd'hui sont les postes qui permettront de mettre en œuvre la politique d'avancement que vous avez validée à travers le rapport précédent, en tout cas la prise d'acte sur les lignes directrices de gestion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, pour cette information.

Je suis perturbée par le premier rapport, toujours. Je ne suis pas convaincue de la prise d'acte. Vérifiez encore s'il vous plaît avant qu'on ne parte ce soir, pour le 235. Merci.

Donc sur le 237, la présentation est faite. La commission des finances, que nous dit-elle ?

M. Joseph SAVELLI

Elle dit qu'il y a eu des discussions.

Il y a donc un rapport avec les observations des commissaires suivantes : Monsieur Georges Mela a fait observer que la promotion interne était une excellente initiative permettant aux agents ayant suivi une formation d'avoir une mobilité fonctionnelle au-delà de la mobilité géographique et d'éviter ainsi de recruter en externe puisque l'on a des agents en interne.

Concernant le présent rapport et la création de postes nécessaires aux opérations d'avancement et de promotion de grade, il a souhaité savoir si les postes initiaux allaient être automatiquement supprimés. Le principe qui a été choisi par la CDC est-il le même ou compte tenu de la fusion des trois collectivités et des difficultés opérationnelles existantes, certains postes seront-ils maintenus dans le but d'obtenir une structuration au niveau des effectifs ?

Madame Pascale Peraldi, adjointe au directeur général adjoint aux ressources humaines, a fait observer que cette question est tout à fait d'actualité dans la mesure où ces créations de postes sont rendues nécessaires par les besoins des commissions administratives paritaires. Elle a précisé que dès la session de l'Assemblée de Corse du mois d'octobre, un rapport sera soumis à son examen et concernera donc le référentiel en organisation. Ce rapport répondra aux demandes des conseillers sur le tableau des effectifs sous la forme d'une nouvelle matrice cadrant les besoins de la Collectivité de Corse en postes pour mener les politiques publiques que la CDC aura décidées.

Dans ce référentiel en organisation, tous les postes seront présentés par direction générale adjointe, par direction et par service, postes dont la CDC a besoin. Ainsi, il sera possible de renforcer en postes tel DGA ou direction, d'en maintenir ou d'en supprimer d'autres, notamment ceux liés aux avancements de grades et aux promotions internes.

Madame Pascale Peraldi a fait remarquer que ce référentiel permettra une meilleure visibilité, une nouvelle lecture dès le mois d'octobre. Cette maquette présentera les besoins au niveau de toute la Collectivité de Corse et de ses 4 500 agents, ainsi que les besoins nouveaux résultant des postes vacants qui pourraient être pourvus.

Avis de la commission : la commission des finances a émis un avis favorable, sur ce rapport avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui veut prendre la parole ? Oui, Chantal.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Madame la Présidente.

Président, avant que je ne commence, vous avez deviné ce que je vais vous dire puisque je vais faire une seule intervention pour revenir sur le volet RH.

Je commencerai par les ratios d'avancement. Nous les avons votés. Vous avez rappelé qu'il appartient à notre Assemblée, après avis du comité social territorial, de fixer ce taux de promotion pour chaque grade d'avancement.

Alors c'est vrai qu'en comité social territorial, les tiraillements ont surtout porté sur les personnels proches de la retraite. Les syndicats ont demandé aussi une simplification de la prise en compte de l'ancienneté, une valorisation du parcours professionnel et une valorisation du mérite. C'est bien sûr le rôle des syndicats que de protéger les agents.

Notre rôle, celui de la CdC, devrait être d'avoir une gestion RH rationnelle surtout si l'on aspire à maîtriser les dépenses de fonctionnement, les charges de personnels, le GVT et on ne peut difficilement afficher un ratio à 100 % dans toutes les catégories. C'est pour ça que nous avons voté avec vous. Ce serait irresponsable de le faire. Mais je comprends aussi qu'on ne peut pas faire d'économie sur le dos des agents.

En ce qui concerne ce tableau des effectifs, c'est une énième modification, vous créez donc, suite aux avancements, 30 postes en catégorie A, 10 en catégorie B, 267 en catégorie C et suite aux promotions, vous créez 16 postes en catégorie A, 18 en B et 35 en C. Donc, la délibération nous propose 376 postes et s'engage à supprimer tous ceux occupés par les agents qui seront promus.

Malgré tout, pour ce rapport, ce sera encore sans nous, nous ne voterons pas. Cela fait 3 ans que l'on vous demande une présentation qui intègre les départs pour avoir une vision d'ensemble des effectifs. Vous nous avez dit que vous l'attendiez, vous aussi. 3 ans que vous n'accédez pas à notre requête, malgré le

vote à l'unanimité de notre amendement. Vous ne respectez pas quelque chose que vous avez-vous même voté pour des raisons que vous nous expliquez. Mais le résultat est là.

Vous savez que nous tenons à avoir de la visibilité au compte-goutte sur les départs définitifs et sur le total des effectifs. Alors, c'est vrai que c'est lassant d'y revenir à chaque fois, je le répète souvent, vous connaissiez déjà, avant que je parle, la teneur de mes propos. Président, vous êtes majoritaire, vous avez la main, donc cela vous appartient.

Mais je vais finir par une touche, je dirais positive, puisque j'ai appris que le 11 octobre, un comité social territorial se tiendra et sera entièrement dédié à cette question, dans l'optique de parvenir, nous l'espérons, à une présentation moins opaque, avec le fameux référentiel en organisation.

Je serai présente et nous verrons pour la suite, les rapports qui suivront donc et on verra ce que ça donnera dans cette nouvelle présentation.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Non ? Monsieur le Président, je vous repasse la parole, si vous le souhaitez.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je n'étais pas concentré, je n'ai pas entendu quand vous disiez que je n'avais pas tenu ou respecté mes engagements. Si c'est, respecter les engagements sur le délai, effectivement on n'a pas réussi à le faire dans les délais espérés. En revanche, je pense que...

Mme Chantal PEDINIELLI

C'est par rapport à l'amendement, Président, que je vous ai dit ça, que nous avons voté tous ensemble pour avoir justement ce référentiel en organisation, cette vision humaine. C'est pour ça que je vous ai dit ça, mais on attend le 11 octobre.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vous rappelle aussi que dans les documents budgétaires, il y a annexé la liste des postes etc. et que donc, même si c'est a posteriori, vous avez pu

constater chaque année qu'il n'y a jamais eu de dérive dans les créations de postes, etc.

En revanche, effectivement, le référentiel en organisation nous donnera une visibilité beaucoup plus forte à toutes et à tous parce que je dirais, je ne retiens pas, c'est important de le dire, je sais que vous le savez, mais peut-être que les gens nous entendent et ne le savent pas forcément, je ne retiens pas des informations par devers moi que je ne communiquerai pas à l'Assemblée. Nous sommes à un même niveau de déficit de visibilité en l'absence de ce référentiel en organisation.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je ne parlais pas de dérive, Président, que mes propos soient clairs.

M. le Président Gilles SIMEONI

Oui, bien sûr, dont acte et ça sera corrigé le mois prochain, enfin et tant mieux pour nous toutes et nous tous.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc, nous allons passer au vote sur cette modification du tableau des effectifs.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe « Avanzemu ». Qui ne participe pas au vote ? « Core in fronte » et « Un soffiu novu » ne participent pas au vote. Qui est pour ? « Fà populu in seme ».

Le rapport est ADOPTE.

Je crois que nous en avons terminé pour les rapports de l'exécutif. Il nous faut maintenant examiner 2 motions. Oui ?

M. le Président Gilles SIMEONI

J'ai finalisé, conformément au mandat qui m'avait été donné par les présidents de groupes, un projet de résolution. Donc, je sollicite peut-être une petite suspension pour que je puisse le transmettre, que vous puissiez en prendre connaissance. Cinq minutes de suspension, le temps de l'imprimer. OK ? Merci.

La séance est suspendue à 16h44 et reprise à 17h35.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Veillez prendre place. La séance reprend même s'il y a encore quelques petits ajustements à faire. Je le dis parce qu'il n'est pas exclu qu'on s'arrête de nouveau.

Nous allons passer à l'examen des motions. Donc, je vais demander à Romain Colonna de présenter sa motion. Il faudrait peut-être demander au président de l'exécutif de nous rejoindre.

Je demande à Romain Colonna de se préparer.

Donc, dans l'ordre, nous allons présenter la motion de Romain Colonna. Je ne vois pas Josepha Giacometti, il y a la motion de Josepha Giacometti normalement.

Nous avons une petite modification de la délibération, ce n'est rien du tout, du premier rapport sur les RH pour que véritablement ça corresponde à une prise d'acte parce que sinon, ce n'est plus une prise d'acte. Il faut faire un vote comme je le pressentais et pas du tout, c'est une vraie prise d'acte mais du coup il faut le préciser dans la délibération. Et puis nous passerons à la résolution qui est en train d'être finalisée. Donc, voilà le programme. J'espère que nous bouclerons tout ceci dans les 45 minutes qui viennent.

Bien, Monsieur le Président, on peut continuer à travailler pour ajuster la résolution, mais on peut commencer à présenter les motions, si vous en êtes d'accord. Romain Colonna va présenter la sienne. Merci.

Monsieur le président de la commission des compétences législatives est réglementaire et de l'évolution statutaire.

MUZIONE / MOTIONS

Motion N° 2024/O2/018 déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien et solidarité envers la Kanaky / Nouvelle-Calédonie

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Je partirai, Madame la Présidente, de la motion qui a été adoptée par cette Assemblée le 31 mai 2024, que vous aviez eu l'honneur de défendre, simplement en rappelant qu'il y a à peine 3 mois de cela, lorsque cette Assemblée s'est prononcée, il y avait 7 morts en Kanaky, Nouvelle Calédonie, et que depuis, les événements ne se sont aucunement apaisés, arrangés, n'ont pas trouvé de débouchés heureux, si je puis dire ainsi.

Pour être tout à fait franc, nous nous sommes bien évidemment demandé s'il était opportun de reposer une motion à peine 3 mois après, simplement pour rappeler à cette Assemblée que lorsque vous avez présenté votre motion, je le disais, nous étions à 7 morts en Kanaky.

Je vais essayer de reprendre. Madame la Présidente, votre motion au moment où vous l'avez présenté le 31 mai, il y avait 7 morts en Kanaky, Nouvelle Calédonie. Au moment où nous parlons, où je présente cette motion, nous sommes à 13 morts.

Je voudrais simplement dire à cette Assemblée qu'il n'y a aucun autre territoire prétendument français, où l'on accepterait qu'il y ait 13 morts sans que ceci ne suscite l'indignation générale, la révolte, la réprobation, l'emballement médiatique, la contestation.

Or, en Kanaky, visiblement, on peut accumuler les morts jour après jour sans que cela ne pose réellement un problème. Et nous, ça nous pose vraiment question.

On nous rétorquera dans cet hémicycle, puisqu'on s'est demandé au sein du groupe s'il était opportun de représenter une motion, mais on nous rétorquera que ce n'est pas à la Corse de se prononcer sur un conflit qui a lieu à 17 000 km de nos côtes. Mais nous voudrions simplement rappeler à l'ensemble des conseillers que nous entretenons tout d'abord des liens fraternels avec la Kanaky,

avec la Nouvelle Calédonie et que, au nom de ces liens fraternels, nous voulions les honorer encore une fois à travers un sentiment de réprobation de la situation actuelle et de compassion à l'égard des Kanaks et plus généralement, de la Nouvelle Calédonie.

Au-delà des liens fraternels, Madame la Présidente, nous avons aussi des liens institutionnels particuliers avec la Kanaky, avec la Nouvelle Calédonie et notamment avec le congrès de Nouvelle Calédonie puisqu'une convention unie cette Assemblée, cet hémicycle avec le congrès.

Donc, au nom de ces liens institutionnels, il nous semblait important encore une fois d'être au soutien de la Kanaky, du congrès de Nouvelle Calédonie en disant, ça n'aura échappé à personne, que nous avons encore reçu par visio interposée le secrétaire général du congrès qui avait l'accord de l'ancien président du congrès, l'accord puisqu'il y a eu un changement institutionnel de la nouvelle présidente que nous saluons et ils nous ont dit deux choses au cours de cette audition, parmi d'innombrables autres choses intéressantes d'un point de vue institutionnel et des politiques publiques, ils nous ont dit à quel point ils recevaient nos marques d'affection, qu'elles soient personnelles ou institutionnelles, avec beaucoup de plaisir, beaucoup d'affection à notre égard. Ils nous disaient aussi à quel point la présidente du congrès était touchée de cette marque d'affection.

Je vous disais des liens fraternels, des liens institutionnels et je terminerai en disant aussi que le problème kanak nous interroge particulièrement, nous, en Corse, puisqu'il pose encore une fois la définition des rapports entre l'État français et tous les territoires qui séparent l'État avec une mer au milieu. Les Kanaks sont à 17 000 km, nous, nous sommes à 1 000 km, il y a la mer Méditerranée qui nous sépare, mais pour autant beaucoup de points communs, ici où là, dans le conflit qui a pu animer la Corse depuis des décennies, et le conflit kanak, même si tout n'est pas comparable.

Donc pour ces trois raisons, nous voulions témoigner de toute notre compassion.

Je terminerai en disant que nous espérons que ça sera la dernière motion sur laquelle on doive se prononcer dans le cas de la Nouvelle Calédonie, Kanaky.

Dire que visiblement toutes les voies du dialogue n'ont pas été épuisées, c'est un doux euphémisme et qu'il n'y a qu'une seule voie pour régler ce conflit maintenant qui a plusieurs décennies, pour pas dire plusieurs siècles, ce conflit ne pourra être réglé que par la voie du dialogue, la voie politique avec des hommes et des femmes de bonne volonté qui se mettent autour de la table pour cesser la tragédie qui a lieu en ce moment en Kanaky.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président de la commission. Qui souhaite s'exprimer ? On demandera aussi son avis à l'exécutif. Contre ? Personne. Pour ?

Moi, je tiens à m'associer en tant que présidente à la motion, bien évidemment dans la lignée de la motion que j'avais déposée au mois de mai. Et évidemment, nous avons eu l'occasion lors de cette visioconférence vendredi dernier, d'exprimer, tous groupes confondus d'ailleurs, notre pleine et entière solidarité avec non seulement les victimes, les familles de victimes, mais aussi tous les fonctionnaires qui travaillent au congrès de Kanaky Nouvelle Calédonie et avec lesquels nous sommes en contact régulièrement et liés par une convention. Nous espérons évidemment un apaisement, une voie, une solution politique et démocratique rapidement, vraiment très rapidement.

Monsieur le Président, je vous passe la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Avis favorable, bien sûr.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Oui ?

Mme Véronique PIETRI

Excusez-moi, Madame la Présidente, nous voulons nous associer à la motion aussi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'accord. « Core in fronte » s'associe à la motion. Merci.

Nous allons maintenant passer au vote sur cette motion. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? « Un soffiu novu ». Qui est pour ? Tous les autres sont pour. Merci.

La motion est ADOPTEE à l'unanimité.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Madame la Présidente, en l'état, s'il n'y a que deux des trois groupes qui l'ont votée qui s'associent, on aimerait être associés également, si bien sûr c'est possible.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui bien sûr, le PV n'est pas encore fait.

Donc la motion, du coup, est soutenue, au-delà du vote, et ce sera stipulé évidemment sur la motion, par la présidente de l'Assemblée, par « Core in fronte » et par « Avanzemu ». Merci.

Donc, voilà pour la première motion.

La deuxième motion va être présentée par Josepha Giacometti. Je lui passe la parole.

Motion N° 2024/O1/004 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA : Demande d'inscription de la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser

M. Jean BIANCUCCI

Présidente, je demande le report de cette motion au mois prochain, à la prochaine session.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A octobre donc. Bien. Je me tourne quand même vers Madame Giacometti.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Ça fait bientôt 9 mois que cette motion a été déposée, qu'elle a eu le temps d'être débattue et discutée. Je vois qu'il y a une demande de renvoi qui nécessite visiblement encore de nouvelles discussions.

J'en prends acte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Très bien. Donc, il y aura des échanges très certainement. Elle ne retournera pas en commission puisqu'elle est déjà passée en commission. Il y aura des échanges. Oui ?

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Pardonnez-moi, en revanche, j'ai dit à dessein que ça fait 9 mois qu'elle est déposée bientôt. Il y a une exigence quand même qui peut être la mienne, c'est la responsabilité de la majorité de demander le renvoi, mais c'est celle qu'elle soit examinée le mois prochain.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est simplement qu'elle ne retournerait pas en commission, dans votre intérêt, j'ai envie de dire. Il y aura des échanges bien évidemment et elle sera examinée au mois d'octobre, fin octobre, on est bien d'accord. Parfait.

La motion est renvoyée au mois d'octobre.

La motion est RENVOYEE.

Je pense que vous êtes indétronable en la matière ! Merci, Madame Giacometti, Chère Josépha.

Donc motion reportée, examen reporté au mois d'octobre. C'est noté.

Nous avons aussi, je me tourne vers l'exécutif, une résolution. Sommes-nous prêts ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Il y avait un processus d'interaction entre les différents... Il y a une proposition de texte final qui a été transmise et qui vous est transmise, qui a reçu l'accord des présidents de groupes. Vous pouvez en disposer.

Est-ce que ce texte a été transmis au secrétariat général ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous attendions la validation par tous les présidents de groupes. Donc, je pense que de ce point de vue, les échanges ont eu lieu et on a convergé.

Par contre, le texte final n'est pas encore transmis à tous les conseillers. Il faut la faire parvenir au secrétariat général, s'il vous plaît.

M. le Président Gilles SIMEONI

La conseillère non-inscrite a également été destinataire du projet validé par les présidents de groupes, conformément à l'état d'esprit du débat que nous avons eu et qui visait à rechercher l'unanimité, si elle était possible.

Je pense qu'il convient d'attendre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc, on laisse le temps à la conseillère non-inscrite, toujours dans la première phase, je veux dire, du processus de convergence sur l'écriture de la résolution, on laisse le temps à la conseillère non-inscrite de pouvoir examiner ce texte pour voir si elle s'y associe ou pas, ou si elle demande un amendement et si les présidents de groupes, le président de l'exécutif et moi-même l'acceptons. Ensuite, on enverra la version finale à l'ensemble des conseillers.

Je laisse faire ça à Madame Giacometti.

Dans l'intervalle, je reviens sur un des rapports, le tout premier, le rapport sur les ressources humaines de manière précise le numéro, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté parce qu'il y avait trois rapports, le rapport n° 235.

RETOUR sur rapport n° 235 : Modification transitoire pour l'année 2024 des lignes directrices de gestion avancements et promotions

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Souvenez-vous, moi, au départ, je voulais vous faire voter, au-delà de l'urgence sur le texte, parce qu'en fait j'étais persuadée qu'il fallait... Mais bon, on m'a dit « non, c'est une prise d'acte ». Si c'est une prise d'acte et on en a convenu avec les services, il faut modifier la délibération parce que la délibération, telle qu'elle est stipulée, ce n'est pas une prise d'acte et ce n'est pas non plus une délibération habituelle.

Je vous rappelle, c'est **le rapport 235** sur la « **modification transitoire pour l'année 2024 des lignes directrices de gestion des avancements et des promotions** ».

Donc, il y avait écrit « prend connaissance dans la délibération », en fait il faut corriger, donc je propose l'amendement conjoint, au lieu de « prend connaissance » qui, excusez-moi, ne veut pas dire grand-chose en droit dans une délibération, c'est « prend acte », puisque c'est une prise d'acte.

Et ensuite, le paragraphe suivant, c'est « les modifications dont s'agit... », il faudrait dire « dit que les modifications dont s'agit s'appliquent uniquement aux opérations... ».

Est-ce que vous êtes d'accord pour cette modification de la délibération pour que ce soit véritablement une prise d'acte ?

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Donc, tout le monde est pour. Donc, on modifie la délibération et maintenant je vous demande de prendre acte.

Voilà, merci, les choses sont claires.

Pardon, Monsieur le Secrétaire général m'indique que, maintenant qu'elle a été modifiée, on a voté l'amendement, mais il faut voter la délibération ainsi amendée. Il a raison.

Donc qui est contre cette délibération ainsi amendée ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport.

Très bien. Tout ça pour dire que vous avez pris acte au final.

Voilà, mais c'est important.

Dans le mien, c'était clair aussi ! Parfait, mais il vaut mieux le préciser plutôt que d'avoir un rejet ensuite par le contrôle de l'égalité. Ça serait idiot.

Il ne nous reste plus que la résolution.

Donc, on suspend deux minutes, mais ne partez pas s'il vous plaît.

On laisse faire la discussion entre la conseillère non-inscrite et les présidents de groupes.

Dans 2 minutes c'est réglé, on a son avis et on vous envoie la résolution.

La séance est suspendue à 17 h 54 et reprise à 18 h 01.

**RÉSOLUTION DU CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE
ET DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**
demandant solennellement au Président de la République de saisir au plus
tôt le Parlement du projet de révision constitutionnelle relative à la Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On reprend la séance.

Ces ambiguïtés étant levées, il faut quand même transmettre la résolution à tout le monde. Merci.

Donc, normalement vous allez recevoir dans les secondes qui viennent la résolution, parce que formellement et réglementairement, il faut que vous l'ayez, c'est comme ça que ça fonctionne.

C'est bon ? Bien, tout le monde a la résolution, c'est parfait.

Donc maintenant je vais demander au Président de l'Exécutif de bien vouloir la présenter. Merci.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vous voulez que je la lise donc ?

**« RESOLUTION DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
ET DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

VU le processus engagé en mars 2022 entre la Corse et l'Etat, au lendemain de l'assassinat d'Yvan Colonna et des manifestations qui ont suivi ;

VU le cycle de négociations conduit dans ce cadre entre le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer Gérard Darmanin et la délégation des élus de la Corse ;

VU le discours du Président de la République devant l'Assemblée de Corse le 28 septembre 2023 ;

VU la réunion conclusive du 11 mars 2024 au ministère de l'Intérieur, ayant débouché sur un accord politique large autour d'un projet d'écritures

constitutionnelles dessinant l'armature d'un statut d'autonomie de la Corse au sein de la République ;

VU la déclaration politique solennelle des élus de la délégation de Corse, en date du 23 février 2024 ;

VU la délibération n°24/030 de l'Assemblée de Corse du 27 mars 2024 validant le projet d'écritures constitutionnelles dans le cadre de la révision de la constitution consacrée à la Corse ;

VU l'article 89 de la Constitution du 4 octobre 1958 prévoyant que « *l'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au Président de la République sur proposition du Premier ministre et aux membres du Parlement.* » ;

CONSIDERANT l'engagement pris par le Président de la République, au nom de l'Etat, de mener à son terme la procédure de révision constitutionnelle permettant la mise en œuvre d'un statut d'autonomie et d'une solution politique globale ;

CONSIDERANT qu'au mois de mai 2024, le projet d'écritures constitutionnelles devait être transmis à l'Assemblée nationale et au Sénat, dans la perspective d'une révision constitutionnelle qui était prévue pour déboucher, en cas de vote des deux chambres sur un texte identique, sur un Congrès avant la fin de l'année 2024 ;

CONSIDERANT que la dissolution de l'Assemblée nationale a conduit à la suspension de cette transmission ;

CONSIDERANT la nomination de Michel Barnier comme Premier ministre le 5 septembre 2024 ;

CONSIDERANT le débat tenu lors de la séance de l'Assemblée de Corse du 26 septembre 2024, à l'occasion duquel le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse ont convenu de saisir le Président de la République et le Premier ministre afin de relancer la procédure de révision constitutionnelle consacrée au statut d'autonomie de la Corse et de la faire aboutir dans les délais prévus, ainsi que de poursuivre les travaux relatifs à la construction d'un nouveau pacte budgétaire, financier et fiscal ;

LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ET L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDENT SOLENNELLEMENT au Président de la République de saisir au plus tôt le Parlement, sur proposition du Premier ministre, du projet de révision constitutionnelle sur la base des écritures constitutionnelles entérinées avec le ministre de l'Intérieur le 11 mars 2024, et validées par l'Assemblée de Corse selon délibération en date du 27 mars 2024. »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci donc, Monsieur le Président.

Il y a 2 coquilles à corriger, ça a été noté par les services.

Donc, la date dans le 3^{ème} visa et ensuite l'article 89 de la Constitution du 4 octobre 1958, au lieu du 06 octobre 1958.

Bien. Donc, qui souhaite intervenir pour expliquer son vote ? Josépha Giacometti.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Je prends connaissance de la résolution, donc, qui a été travaillée avec l'ensemble des groupes de cette Assemblée et qui appelle donc solennellement le président de la République française à saisir au plus tôt le Parlement sur la proposition, selon la délibération du 27 mars 2024, soit les Écritures constitutionnelles qui ont été validées le 27 mars 2024.

Je comprends votre logique, celle de poursuivre les discussions sur la base de ce qui a été validé par cette Assemblée le 27 mars dernier. Je m'étais prononcée contre cette écriture constitutionnelle car j'estimais qu'elle constituait non pas une consécration des possibles de la Corse dans la Constitution, mais qu'elle risquait d'en constituer une entrave pour la Corse.

Donc, sur la même logique, si je souhaite qu'enfin, et c'est ce que je continuerai à dire, si je souhaite qu'enfin puissent s'ouvrir des négociations à la hauteur d'une véritable solution politique pour ce pays, je ne pense pas, toujours pas, que sur la base de ces Écritures, nous allions peut-être, possiblement vers une véritable autonomie, ni qu'elles ne constituent les bases d'une véritable solution politique.

Je resterai dans le droit-fil donc de ce que j'avais voté le 27 mars dernier, en regrettant que l'occasion ne soit pas saisie d'engager les voies d'une véritable négociation à la hauteur des enjeux qui se présentent à notre pays, dans l'objectif bien sûr d'une émancipation et d'une solution politique globale.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci, pour votre explication de vote.

Donc, nous allons passer au vote de cette résolution qui a fait l'objet d'une rédaction commune entre tous les groupes.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc la résolution est ADOPTÉE à une très large majorité.

(Contre : Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA)

Bien. Est-ce qu'il y a des interventions, Monsieur le Président, pour clore cette session ? Non.

Merci à tous ! Bon retour ! Et on se retrouve très bientôt dans les commissions.

Au revoir et bon week-end !

La séance est levée à 18 h 10.